

Ville de Rognac
CM du 17 décembre 2015
(Verbatim audio)

Mr Le maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous pour ce dernier conseil municipal 2015.

Appel effectué par Mr Guillaume.

Comme d'habitude je vous propose d'élire la secrétaire de séance sans avoir recours au vote secret. Pas d'objection ?

Donc, je vous propose Mme Millancourt, elle va pouvoir rédiger, après elle a 15 jours de vacances.

Mr le Maire : nous passons donc à l'ordre du jour. Compte rendu des décisions, avez vous des questions ?

Mr Molino : dans la rubrique enfance et jeunesse, la 15275 contrats pour livraison de repas froid à l'ACM le Maset, combien de repas cela concerne-t-il ? Vous le savez à peu près ?

Mme Houdais : on a une variable, la capacité d'accueil de la structure et de 70, ces variables avec le monde des inscriptions, donc on a un pic d'activité pendant les vacances scolaires où on atteint la capacité totale mais en moyenne les mercredis on est entre 40 et 43 repas.

Mr Molino : D'accord, mais les 23 000 €, c'est pour l'année complète, ou c'est pour une période ?

Mme Houdais : oui, c'est le montant total du marché qui est basé sur la capacité d'accueil maximale, après on régule.

Mr Molino : d'accord.

Mme Houdais : oui ça fait 40 repas à peu près.

Mr Le Maire : oui, ça c'est un maxi. Après on ne paye que ce qu'on commande bien sûr.

Mme Houdais : oui, c'est pour ça que je dis ça que c'est sur la capacité d'accueil totale. On est obligé de calculer comme ça. Parce que sinon en prendre des risques de pas pouvoir...

Mr Molino : oui tout à fait.

Mr Le Maire : c'est tout ?

Mr Molino : oui.

Mr Le Maire : passons au rapport n°2 : budget principal, décision modificative n°5. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : oui c'est la dernière décision modificative, la numéro cinq. Elle concerne l'ajustement d'attribution de compensation pour l'exercice 2015 qui est directement basculé en section d'investissement, c'est ce qu'on vous propose, le montant est de 1 189 556 €.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°3 : comme nous le faisons toutes les années, sont des autorisations de dépenses d'investissement pour l'année 2016. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : oui, tout est quasi dit dans le titre, excepté le fait que la loi nous offre la possibilité d'avoir 25 % des dépenses sur la section d'investissement autorisé pour la période du 1er janvier au 31 mars, c'est ce qu'on vous propose par rapport aux crédits ouverts en 2015. Mais c'est la première année qu'on vous le présente au mois de décembre. Puisque les années antérieures c'était au mois de janvier. Parce qu'on n'a pas besoin, sur la section de fonctionnement, cet automatique. Voilà pour les règles budgétaires.

Mme Lambrechts : les autorisations de dépenses qui sont prévues, concernent des projets particuliers, définis ou pas ?

Mr Le Rudulier : non, en fait c'est pour pas bloquer les services pendant trois mois jusqu'au vote du budget. Mais effectivement il y a une préparation budgétaire bien en amont, et donc on s'est déjà potentiellement les projets qui feront l'objet de l'utilisation de cette autorisation de dépenses.

Mme Lambrechts : terrain et matériel, c'est quoi ?

Mr Le Rudulier : par exemple, sur la section travaux et matériel, c'est le centre aéré la Plantade, où on va commencer les travaux dès le mois de janvier, il va falloir quand même engager et donc payer les fournisseurs avant le 31 mars, voire le 15 avril le temps que soit délibérée et qu'il y ait un passage en préfecture, on a grosso modo la possibilité d'utiliser les crédits aux alentours du 15 avril. Donc pour pas bloquer ce genre d'opérations... En fait c'est une moyenne qui comprend 25 % de l'ensemble des crédits de l'année passée.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport n°4 : indemnités de conseil comptable public. Ça c'est un rapport que nous prenons toutes les années. Il y a un savant calcul de toutes les opérations qui seraient susceptibles de donner une indemnité au comptable du trésor. Étant donné que le comptable du trésor est arrivé en fin d'année, on va dire, ça me paraît logique de ne verser qu'un tiers au lieu de verser la totalité puisque la rémunération ce serait logique qu'on la verse à son prédécesseur. Voilà, donc je vous propose de verser 30 % qui représente en gros un tiers. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°5 : recrutement de deux agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié un accroissement saisonnier d'activité, c'est donc le recensement. Depuis une dizaine d'années le recensement est partiel donc on recrute deux personnes sur deux mois, en gros février et mars, janvier février plutôt. Pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Donc je vous propose d'acter le recrutement pour réaliser le recensement partiel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

rapport n°6 : mise à jour de l'organigramme général des services. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : pour la deuxième fois en présente l'organigramme général des services, on voulait présenter en 2014 il me semble...

Mr Molino : fin 2013.

Mr Le Rudulier : fin 2013 ?

Mr Molino : enfin, 2014 mais c'étaient pour 2013.

Mr Le Rudulier : 2014 il me semble car c'était la première fois où on vous représentait l'organigramme par souci de transparence puisque ce n'est pas une obligation. Tout simplement pour vous dire dans la globalité des évolutions, s'agissant précisément de la mobilité interne, plus d'une vingtaine d'agents, comme on s'y était engagé, ont put bénéficier de cette mobilité

interne, c'est-à-dire des offres d'emploi quand été pourvu en interne qui permettent une évolution professionnelle intéressante. S'agissant également du service des assemblées et des affaires juridiques qui a été « reconstitué » pour pouvoir suivre plus précisément les affaires juridiques et le suivi des différents conseils municipaux ou autres instances. Le troisième aspect c'est la création d'un poste deux responsables des grands projets urbains à la direction de l'aménagement du territoire, il s'agira d'une mutation interne de la direction des services techniques et puis également le service logistique qui va être détachée de la direction des services techniques est rattaché au service entretien puisque l'une des particularités de ce service logistique c'est la livraison des repas au niveau des cantines annexes, enfin des cuisines satellites ce qui correspond à plus de 70 % de leur temps d'activité. Et principalement le dernier point c'est la création du guichet unique avec une responsable et trois agents qui est maintenant opérationnel depuis septembre 2015. Voilà, dernier point, c'est sur le service jeunesse effectivement, il y a donc maintenant quatre agents en plus du responsable pour diriger les ACM, sachant que des animateurs de loisirs ont été « basculé » dans le cadre de contrats avec notre prestataire UFCV. Voilà.

Mr Le Maire : des questions ?

Mme Lambrechts : oui, moi j'ai une question. Je relève qu'il y a bien des agents qui ont été intégrés dans l'effectif, ça c'est une bonne chose. Je voulais aussi savoir, dans le cadre de la mobilité interne, si certains ont pu bénéficier d'une nomination suite à la réussite à un concours. Certains, ça veut dire quoi exactement ? Il y a combien d'agents par rapport à combien de réussite ? Est ce que c'est l'intégralité des réussites ?

Mr Le Rudulier : pas du tout. Parce que les agents qui ont par exemple des concours d'encadrement, qui réussissent ce concours d'encadrement, s'il n'y a pas le poste « dans l'organigramme » on ne peut malheureusement pas les nommer. Donc il y a eu trois ou quatre personnes qui grâce à la réussite du concours l'opportunité, parce que le poste était vacant au niveau de la collectivité, mais malheureusement pour d'autres il y a toujours des agents qui n'ont pas la possibilité d'être nommé au sein de la collectivité, ils ont toujours la possibilité de postuler ailleurs en fonction de leur grade.

Mme Lambrechts : sinon, il y a eu beaucoup de passages d'examen qui sont comme ça en attente ?

Mr Le Rudulier : je n'ai pas les chiffres en tête, je pourrais vous les donner, mais étant donné qu'on a quand même la volonté qu'il y ait une évolution professionnelle des agents, effectivement grâce à l'examen professionnel qui est quand même un peu moins « difficile » que le concours en tant que tel, on a beaucoup plus d'agents qui sont promouvables à des grades ou à des postes d'encadrement supérieur. Mais je n'ai pas les chiffres, je pourrais vous les donner. Sachant qu'il y a des différences, sans entrer dans le détail, par rapport à l'examen professionnel et le concours.

Mr Molino : bon, vous parlez de mises à jour de l'organigramme, il faudrait quand même mieux parler de mise en place d'un nouvel organigramme parce que par rapport à l'ancien organigramme, les modifications sont tellement importante, d'abord il est difficile de se retrouver, et d'autre part un nouvel organigramme aurait été mieux adapté. Bon, nous ne porterons pas de jugement sur cette nouvelle organisation car nous en sommes impuissants par la volonté des Rognacais parce que vous avez été élus et nous non. Néanmoins, nous aurions aimé avoir le tableau des effectifs 2015 par catégorie pour y voir plus clair, car contrairement à l'ancien rien n'est indiqué dans le nouveau. C'est-à-dire que dans l'ancien organigramme que

vous nous avez donné, dans chaque service vous donnez le nombre d'agents qui était comptabilisé, que ce soient des postes à pourvoir ou pas d'ailleurs, mais au moins le nombre d'agents qui étaient comptabilisés. Dans le nouvel organigramme que nous avons il n'y a rien de ce type-là, si ce n'est qu'il fallait les compter et ce n'est pas simple par rapport à la masse de documents que cela représente. En revanche, nous, nous nous refusons de cautionner la gestion du personnel, si on peut appeler cela de la gestion, car à notre avis nous assistons à une casse sociale. Je m'explique, parce que je me demande si vous avez conscience de la démotivation qui règne dans vos services. Alors moi je ne connais pas suffisamment bien le personnel pour qu'ils viennent se confier à moi, en revanche Corinne Lucchini, bien qu'étant partie depuis de nombreuses années, a toujours des informations du climat de la collectivité et de la démotivation qui y règne. Dommage qu'elle ne soit pas là, d'ailleurs, pour vous expliquer tout cela, parce qu'elle est en convalescence suite à une hospitalisation, donc elle aurait pu vous donner des tas d'exemples que malheureusement je ne peux pas vous donner. Cela étant, à la lecture de cet organigramme on voit que certaines directions ont disparues et que certains directeurs de catégorie A qui occupaient ces postes, se retrouvent au chefs de service, ou de pôle, ou plus précisément que le poste de DGS par exemple est à pourvoir depuis plus d'un an. Alors pour les nommer les uns après les autres si vous voulez bien, alors je tiens avant tout à préciser et afin de dissiper tout malentendu, que les personnes concernées ne sont jamais venues nous voir enfin me voir personnellement ni même Corinne Lucchini pour venir se plaindre de quoi que ce soit auprès de nous. Alors ces remarques, sont seulement le fruit de notre réflexion et de la perception que nous avons de l'organigramme que vous nous présentez. Alors, la directrice des affaires générales, vous en parlez tout à l'heure, qui était responsable de cette personne se retrouve au chef de service assemblées et affaires juridiques avec deux personnes sous sa responsabilité. Service d'ailleurs, qui dans l'ancien système, elle dirigeait. Le directeur du service enseignement jeunesse et sports qui était responsable de 11 personnes se retrouve responsable du service sports avec une seule personne sous sa responsabilité, service qu'il dirigeait également auparavant. Le directeur des services techniques qui était responsable de 15 personnes se retrouve responsable de l'ingénierie avec trois personnes sous sa responsabilité. Le chef du service environnement et risques majeurs de catégorie B, après être passé auparavant à la culture, se retrouve coordinatrice contrat enfance jeunesse et responsable des évaluations des politiques publiques et des services liés à la DSP, alors à quoi cela correspond pour nous ce titre-là n'est pas très très clair. Alors nous avons également par ailleurs, qu'il y a des problèmes relationnels dans les services de la police municipale, mais bon je n'irai pas plus loin là-dessus, c'est les informations que nous avons. Alors comment expliquez-vous ces changements de titres qui, dans notre esprit, s'apparentent plus probablement avec des classements, ces personnels qui sont dans la collectivité depuis plusieurs années, n'ont jamais failli à leurs tâches, et bien au contraire leur professionnalisme et leurs compétences n'est pas à remettre en doute loin s'en faut. A contrario dans votre organigramme, on voit apparaître la nomination à un poste de directeur, directrice de l'aménagement du territoire avec 10 personnes à responsabilité, une personne qui était chef de service urbanisme et patrimoine avec six personnes sa responsabilité. Et à la direction des services à la population qui englobe de nombreux services, je lis que vous nous avez envoyé, CCAS, petite enfance, enseignement, jeunesse, sports, guichet unique, école de musique, CAM, vie associative, festivités, médiathèque..., avec à sa tête une personne affectée à 80 %, alors que par le passé cette même personne avait en charge que la petite enfance et le CCAS. Cette direction ne mérite-t-elle pas une personne à 100 % ? C'est ce que nous pensons. Le des DGS qui est parti n'est toujours pas remplacé. Certes il est parti de son plein gré, mais d'après les informations que nous avons également il n'est pas parti de la meilleure des façons. D'ailleurs, est-ce que vous connaissez la raison pour laquelle ce poste est difficile à pourvoir et avons-nous vu des candidatures à étudier ? D'autre part, il semble qu'il n'y ait pas et qu'il n'y

aura pas de directeur des services techniques a moins ce que la création du poste d'ingénieur principal, dont on va parler tout à l'heure dans une autre délibération, soit prévu pour cela, ou que cette création soit pour pourvoir le poste de responsable des grands projets urbains qui est à pourvoir également ? Alors il nous paraît inconcevable que les services techniques de notre ville se trouvent sans responsable leur tête ne serait-ce que pour coordonner la mise en œuvre de la politique des élus dans ce domaine. Nous voyons également que certaines personnes, sans que leur professionnalisme et/ou leurs compétences soient à remettre en doute, chapeautent des personnes de catégories supérieures, au centre technique municipal par exemple, ou que certains chefs de service sont de catégorie C alors que la plupart des chefs de service sont de catégorie B ou A comme évoqué ci-avant, service jeunesse, service enseignement, guichet unique... Pouvez-vous nous expliquer cet état de fait ? Enfin, pouvez-vous nous donner également les définitions détache du pôle ingénierie et de la chargée de mission maîtrise d'ouvrage public ? Parce que pour nous c'est pas très clair. Alors nous constatons également que l'entretien des nombreux bâtiments communaux est externalisé, et notamment tous les sites sportifs. Que sont devenus les personnels qui étaient affectés à ces tâches et qui est la société qui est en charge du marché ? Nous sommes enfin surpris qu'en termes d'externalisation de l'entretien des bâtiments communaux, vous privatisez les locaux de la police municipale alors que vous détachez du personnel municipal pour entretenir les locaux de la gendarmerie, c'est l'objet d'une délibération en salle du conseil.

Mr Le Maire : vous avez vu les heures aussi ?

Mr Molino : oui, c'est deux personnes. Je sais pas, après on peut très bien externaliser cela aussi. Pour toutes ces raisons nous voterons contre ce nouvel organigramme car nous estimons qu'il y a quand même pas mal de casse sociale, voilà.

Mr Le Maire : tu réponds ?

Mr Le Rudulier : non.

Mr Molino : vous ne répondez pas ?

Mr Le Rudulier : non, on va encore rentrer dans des débats...

Mr Molino : non, non mais je vous pose des questions.

Mr Le Rudulier : il y a une organisation qui est en place, on vous en informe en termes de transparence.

Mr Molino : mais oui.

Mr Le Rudulier : voilà. Après il y a l'autorité territoriale. Là encore, deux choses, l'autorité territoriale est en mesure de nommer qui il veut.

Mr Molino : mais tout à fait.

Mr Le Rudulier : on ne va pas entrer dans ces débats : pourquoi lui baisser, pourquoi d'autres, pour quelles missions, untel ou untel..., c'est l'autorité territoriale ça ne concerne pas le conseil municipal, voilà.

Mr Molino : oui, mais très sincèrement je pense que ces gens-là ne peuvent être que démotiver ou tout au moins prendre ça comme une sanction...

Mr Le Rudulier : Mr Molino, Mme Lucchini puisque vous en faites référence c'est dommage qu'elle soit pas là, elle entend beaucoup de choses, elle dit beaucoup de choses on n'y reviendra dans les expressions de l'opposition, c'est pareil sur l'aspect sécurité vous allez me dire : où sont les chiffres ? Quant je lis qu'il y a cinq perquisitions qui ont eu lieu sur Rognac dû aux attentats du 13 novembre, il faut quand même un peu poser les choses.

Mr Molino : c'est ce qui était marqué dans la presse Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : mais c'est faux.

Mr Molino : comment ça c'est faux ?

Mr Le Rudulier : vous remettez en cause le professionnalisme de la Provence, jamais...

Mr Molino : ah bon ? Vous voulez l'article ? On vous le sortira l'article.

Mr Le Rudulier : eh bien sortez-le-nous l'article.

Mr Molino : il est écrit clairement qu'il y a eu cinq perquisitions à Rognac, une à Miramas et je ne sais plus encore dans quelle autre commune des Bouches-du-Rhône. C'était dans la Provence.

Mr Le Rudulier : dû aux attentats ? C'est marqué dû aux attentats ?

Mr Molino : le journaliste est là.

Mr Le Rudulier : est-ce que c'était marqué, Mr Molino, dû aux attentats ?

Mr Molino : ah oui tout à fait.

Mr Le Rudulier : ah, vous me sortirez l'article et à ce moment-là je me dédierais.

Mr Molino : c'était dans le cadre de l'après attentat du 13 novembre.

Mr Le Rudulier : deuxième chose, c'est comme les arrachages de colliers ou le nombre de cambriolages qui a explosé, c'est la même chose. Vous dites des choses mais sur quel chiffre ?

Mr Molino : eh bien donnez nous les chiffres alors.

Mr Le Rudulier : c'est la même chose, vous balancez des contrevérités.

Mr Molino : non c'est pas vrai Mr Le Rudulier, vous ne pouvez pas dire ça. Donnez-nous les chiffres et vous verrez ce qu'on dit.

Mr Le Rudulier : écoutez-moi, vous avez dit dans l'expression de l'opposition que le nombre de cambriolages a doublé, c'est ce que vous marquez noir sur blanc, vrai ou pas ?

Mr Molino : c'est possible.

Mr Le Rudulier : et là vous êtes en train de dire donnez-nous les chiffres. Alors si vous les avez et vous nous dites qu'ils ont doublé, et si vous les avez pas vous dites rien.

Mr Molino : non, Mr Le Rudulier, je dis simplement...

Mr Le Rudulier : c'est la même chose.

Mr Molino : si vous contestez ce qu'on dit, amener les chiffres est là vous pourrez prouver qu'on dit des bêtises.

Mr Le Rudulier : la prochaine fois je vous les donnerai les chiffres, il y a une base de -30 ou - 40 % de cambriolage, c'est la gendarmerie qui nous l'a dit on était en commission de sécurité il y a 15 jours.

Mr Molino : il n'y a aucun chiffre, il n'y a aucun article sur la Provence, ou quoi que ce soit, Monsieur Rognac...

Mr Le Rudulier : mais la Provence n'a peut-être pas ce genre d'information, voilà c'est tout.

Mr Molino : en peut pas dire qu'il y a rien qui se passe.

Mr Le Rudulier : c'est la même chose, c'est les rumeurs, les gens sont démotivés, ceci cela, on connaît la rengaine donc je ne répondrai pas à ce genre de questions.

Mr Molino : parce que les réponses vous ne voulez pas me les donner ? Ou parce que vous ne les avez pas ?

Mr Le Rudulier : apparemment vous avez les réponses, puisque vous dites qu'il y a une démotivation totale, que tout a été désorganisé...

Mr Molino : je vous ai posé des questions claires pour savoir un petit peu, notamment pour le poste de DGS, pourquoi on n'arrive pas à embaucher.

Mr Le Rudulier : écouter, demander à des gens comme la maire de Saint Mitre les Remparts, ça fait 13 mois qu'elle cherche également, téléphoner à la directrice du centre de gestion des Bouches-du-Rhône et elle vous répondra pourquoi on n'arrive pas à trouver de DGS à l'heure actuelle.

Mr Molino : oui, mais c'est pas mon travail à moi, vous pouvez nous donner les explications, moi je ne parle ni de Saint mitre les remparts, ni du centre de gestion, moi je vous parle de Rognac.

Mr Le Rudulier : on n'est pas la seule commune dans ce cas, pour leur en a pas les profils qui correspondent à ce qu'on recherche tout simplement.

Mr Molino : ah, c'est parce qu'on n'a pas les profits ?

Mr Le Rudulier : bien sûr.

Mr Molino : vous avez étudié des candidatures ?

Mr Le Rudulier : bien sûr, on est 300 candidatures à étudier.

Mr Molino : et en 300 candidatures on n'a pas trouvé quelqu'un qui pourrait faire l'affaire ?

Mr Le Rudulier : absolument pas.

Mr Molino : et bien dites donc, qu'est-ce qu'on cherche ? Un énarque ?

Mr Le Rudulier : non, Mr Molino je vous en prie.

Mr Molino : attendez, 300 candidatures...

Mr Le Rudulier : vous savez, vous avez de tout dans les 300 candidatures je peux vous les amener...

Mr Molino : oui évidemment.

Mr Le Rudulier : vous les choisirez.

Mr Molino : évidemment. Enfin bon. Encore une fois vous évitait les questions qu'on vous pose c'est votre droit le plus absolu, mais en tout cas...

Mr Le Rudulier : il y a eu une réorganisation qui a été faite, quatre pôles, vous êtes contre cette réorganisation...

Mr Molino : vous avez entendu ce que j'ai dit ? Est-ce que vous avez entendu ce que j'ai dit en tout début ? Je dis simplement qu'on ne portera pas de jugement sur cette nouvelle organisation...

Mr Le Rudulier : vous n'avez fait que ça.

Mr Molino : non. C'est pas sur l'organisation. Je parle des postes je ne parle pas de l'organisation. Vous avez fait quatre pôles, vous avez réorganisé tous les services, moi je dis simplement je pointe du doigt un certain nombre de choses qui me paraît incohérent.

Mr Le Rudulier : mais dans toute réorganisation, à un moment donné effectivement il faut faire des choix de personnes.

Mr Molino : ah, tout à fait.

Mr Le Rudulier : après vous me dites : « ok moi je me positionne pas sur la réorganisation » et après vous zoomer sur des personnes « lui était là, alors pourquoi il est passé là ? »..., Parce qu'il y a eu une réorganisation globale et cohérente. Alors, après que vous ne la paniquez pas c'est votre droit je le conçois, mais je ne veux pas entrer dans le détail pourquoi untel a été mis là et pourquoi untel a été mit là. Je trouve que c'est pas l'objet de la séance du conseil municipal tout simplement.

Mr Molino : ah bon. Écouter, les Rognacais en prendront acte.

Mr Le Rudulier : les Rognacais en prendront acte.

Mr Le Maire : bon si j'ai bien compris, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°7 : création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet. Comme chaque année la Commission Administrative Paritaire, qui ne l'est plus d'ailleurs, étudiera les propositions de nomination au titre de la promotion interne. Afin de permettre à un agent d'exercer ses fonctions sur un grade d'avancement, afin de répondre à un besoin de la Collectivité dans le cadre d'une meilleure organisation de service, il est nécessaire de créer un poste d'Ingénieur Principal à temps complet. Il est précisé que cette création n'aura aucune incidence sur l'accroissement des effectifs de notre commune. Donc je propose de créer un poste d'ingénieur principal qui n'existe pas dans l'organigramme.

Mr Molino : Nous on est pour, mais sur quelle poste il va être nommé ?

Mr Le Maire : sur le poste d'ingénieur principal.

Mr Molino : oui, oui d'accord mais...

Mr Le Maire : Il ne changera pas de catégorie.

Mr Molino : oui d'accord mais dans quelle fonction, il va faire quoi ? Il va être nommé ?

Mr Le Maire : mais c'est ce qu'il fait déjà.

Mr Molino : non, mais c'est quel service ?

Mr Le Rudulier : la DAT.

Mr Le Maire : les services techniques.

Mr Le Rudulier : responsables des grands projets urbains.

Mr Molino : d'accord.

Mme Caillol : c'est marqué dans le rapport précédent.

Mr Le Rudulier : si vous n'êtes pas d'accord avec la réorganisation de voter contre la création de ce poste.

Mr Molino : ah non, non. Les créations de poste c'est très bien.

Mr Le Maire : mais c'est pas logique.

Mr Molino : encore une fois, vous ne comprenez pas ou vous faites semblant de ne pas comprendre ce que je dis. Je ne suis pas contre. Je ne veux pas porter de jugement là-dessus ...

Mr Le Rudulier : Mr Molino, ce que je déplore entre nous, vous êtes quelqu'un d'intelligent, ce que je déplore c'est qu'on arrive à zoomer par rapport à un organigramme sur des personnes, ça je le déplore. Conçoit contre par rapport à l'organisation globale on peut en discuter en disant « peut-être que la direction de l'aménagement du territoire grosso modo par rapport à une vie comme Rognac, ne rate pas besoin d'une direction d'aménagement du territoire ». On peut en débattre. Pourquoi avoir regroupé l'enseignement, pardon l'environnement dans le cadre de l'aménagement du territoire, oui sans parler de notion de personnes. Parce que forcément dans une réorganisation on déplace des gens, oui c'est vrai. Faut assumer et on les assume.

Mr Molino : oui, mais quand on voit que ces personnes-là ont été à des directions et qu'ils ont donné toute association dans leur poste ...

Mr Le Rudulier : oui, mais ça c'est ce que vous dites.

Mr Molino : ah ! On les a gardés pendant des années...

Mr Le Rudulier : de manière assez humble vous avait dit « moi je ne connais pas ces agents »...

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : alors ne me dites pas après, « oui mais des ombres et des résultats ».

Mr Molino : parce que c'est les informations que nous avons, qu'on m'a donné, mais moi je n'ai pas pu les vivre au jour le jour. Enfin, c'est des personnes, on les a gardés aussi longtemps d'après vous, «qu'elle ne remplissaient pas bien leur poste... »

Mr Le Rudulier : Mr Molino, vous savez très bien qu'on est dans la fonction publique territoriale, on n'est pas dans une notion de privé, ou quelqu'un qui n'est pas bon on le vire du jour lendemain, voilà.

Mr Molino : oui, mais sans pour autant le virer, on ne parle pas de virer qui que ce soit, je dis simplement que ces gens-là quand même qui avait des responsabilités importante par le passé se retrouve dans des poses avec beaucoup moins de responsabilités et moi je pense que la démotivation peut être créé de simples fait là.

Mr Le Rudulier : non, non, non. Là, c'est un problème de personnes, là on descend sur des personnes.

Mr Molino : je n'ai nommé personne.

Mr Le Rudulier : un peu quand même...

Mr Molino : cette feuille là, pas tout le monde ne l'a.

Mr Le Rudulier : d'accord, mais vous ne voulez pas nommer les personnes mais vous nommez les postes, généralement on arrive à faire le lien. Dans ma tête je suis arrivé à faire le lien.

Mr Molino : oui, si vous connaissez la collectivité. Mais si les gens ne connaissent pas la collectivité ils ne feront pas d'extrapolation par rapport à ça.

Mr Le Maire : on n'est pas à New York, on est à Rognac.

Mr Molino, oui, oui, oui. Je ne suis pas convaincu qu'on sache qui était la directrice des affaires juridiques à l'époque. Je la connais moi mais je ne cite pas de nom, encore une fois, loin de nous l'idée que ces personnes sont venues se plaindre de quoi que ce soit. C'est la perception que nous avons. Enfin je sais pas moi, j'ai travaillé dans le privé quand un chef de service se retrouve ou un directeur de service se retrouve chef de service trois minutes après, c'est jamais une promotion.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Daret : c'est qu'il est pas bon c'est tout.

Mr Molino : ah peut-être. Mais à ce moment-là...

Mr Le Rudulier : absolument. Après c'est de l'argent public, vous êtes d'accord avec moi ?

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : donc si c'est de l'argent public et qu'on juge par rapport au supérieur hiérarchique qu'il ne « rempli pas » les missions qui lui sont dévolues, il faut recalibrer le poste, forcément.

Mr Molino : oui. Mais pour autant la personne garde son grade et garde sa paye.

Mr Le Rudulier : ah, mais la... Attendez, le grade et le régime indemnitaire de toute personne ça je vous assure qu'il est maintenu.

Mr Molino : c'est clair. Mais dans le privé c'est pas comme ça malheureusement.

Mr Le Rudulier : voilà. Vous admettez quand même...

Mr Molino : bien évidemment.

Mr Le Rudulier : ce que je veux vous dire, il y a eu une réorganisation en fonction de l'évaluation des agents. Bien évidemment. Est autant il y a des promotions internes, on l'a tout à l'heure, Mme Lambrechts avait justement fait remarquer ces promotions là, autant à un moment donné...

Mr Molino : Elle l'a remarqué par rapport au texte vous avez fait. Par rapport à l'organigramme, vous l'avez l'organigramme ?

Mme Lambrechts : non.

Mr Molino : non voilà. Je vous dis par rapport à l'organigramme moi je n'ai pas vu beaucoup de progression.

Mme Lambrechts : nous agents quand même intégrés dans la fonction publique c'est pas rien.

Mr Molino : oui, ça OK mais c'est pas des promotions. Ça c'est des embauches c'est pas pareil.

Mr Le Rudulier : sur la notion de promotion, vous parlez par exemple, parce que tout est lié vous réorganisez, vous mettez en place un service des assemblées et des affaires juridiques, derrière il faut de la technicité et là il y a une personne qui a été nommé à un grade de rédacteur, au-delà de la responsable qui est attachée territoriale, pour renforcer la technicité de ce service, vous voyez.

Mr Molino : oui, il y a eu quelques petits ajustements.

Mr Le Rudulier : je peux vous les détailler, ceux qui ont été aux services techniques, dans le service bâtiment on a nommé quelqu'un en grade technicien d'encadrement, catégorie B, parce qu'il a mené des projets comme les guichets uniques à terme à temps et en heure. Après il y a effectivement une notion de résultat par rapport aux personnes que l'on nomme.

Mr Molino : Ca se compte sur les doigts de la main.

Mr Le Rudulier : Ah mais bien sûr, parce que tout le monde peut pas être directeur.

Mr Molino : évidemment, j'entends bien.

Mr Le Rudulier : je veux bien, à ce moment-là faites l'erreur qui a été faite en 2005 où vous avez plus d'encadrants et de têtes pensantes et beaucoup moins de bras.

Mr Molino : oui, oui, oui, mais ce que je veux dire c'était a contrario, et c'était des responsables de services, des directeurs de services qui se retrouvent uniquement aujourd'hui chef de service avec une ou quelques personnes sous leur responsabilité, il y en a eu aussi on les compte sur les doigts de la main donc, comme vous dites il y a eu des promotions en les compte sur une de la main...

Mr Le Rudulier : c'est l'essence même d'une réorganisation.

Mr Laroche : tout à l'heure vous parliez de Mme Lucchini, à son époque il y en a quelques-uns qui ont valsé, si je peux me permettre de vous dire ça.

Mr Le Rudulier : attention, ne compare pas une réorganisation...

Mr Laroche : en plus. Oui, ne l'oubliez pas.

Mr Egéa : c'est un règlement de compte ?

Mr Molino : il y en a qui ont valsé, mais elle a peut-être mis en place un certain nombre de choses, parce que d'après ce qu'elle nous a dit...

Mr Le Rudulier : Ah...

Mr Laroche : Ah...

Mr Molino : non mais attendez, Mr Laroche puisque vous êtes sur ce souterrain là, moi ce qu'elle m'a dit et j'ai tendance à la croire, c'était l'époque où elle était à la municipalité en tant que première adjointe, et même avant, et notamment quand elle était première adjointe, elle a structuré quand même un peu les services de la commune. Elle a embauché pas mal de gens, Mr Le Rudulier vous en faisiez parti, entre autres...

Mr Le Rudulier : elle a bien fait. Je la remercie.

Mr Molino : tout à fait, vous pouvez la remercier. Il y avait Monsieur Marceau... Je pourrais en citer d'autres des personnes comme ça, qui ont été embauché et ça a été structuré.

Mr Le Rudulier : Mme Margueret, si vous en citez, puisque vous vous inquiétez de son sort.

Mr Molino : je ne la connais pas cette personne.

Mr Laroche : Mme Florquin elle a embauché aussi je crois.

Mr Molino : oui, oui, oui.

Mr Laroche : Monsieur Cardona aussi... Allez continuer

Mr Molino : oui, c'est dommage vous parler d'elle, c'est moi qui en ai parlé...

Mr Laroche : mais quand je vous entends donner des...

Mr Molino : mais je donne pas de leçons Mr Laroche, vous me connaissez...

Mr Laroche : vous voulez pas donner de noms, mais nous qui sommes placés on a compris ce que vous vouliez dire.

Mr Molino : je ne donne pas de leçons Mr Laroche, je ne me permettrai pas.

Mr Laroche : Mais si.

Mr Molino : mais non, attendez je ne me permettrai pas de le faire parce que encore une fois je suis là que depuis un an.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : d'accord ? J'essaie de comprendre les choses, j'ai siégé, non pas dans l'assemblée mais en tant que spectateur de l'assemblée pendant la mandature précédente, j'ai entendu plein de choses aussi. Donc je crois avoir assez bonne mémoire pour me rappeler d'un certain nombre de choses, donc voilà tout simplement. Je vous dis que cet organigramme, tel que vous le présentez, moi je ne porte pas on ne porte pas de jugement sur l'organisation que vous voulez en faire, je dis simplement qu'il y a un certain nombre de choses qui se sont produites, des gens qui ont été « déclassés » à notre sens d'un poste de directeur à chef de service, et sommes passées de la motivation. Alors vous allez me dire : « on en a créé d'autres, qui ont été motivé », évidemment.

Mr Le Rudulier : vous prenez des mesures individuelles par rapport à une réorganisation...

Mr Molino : mais non, non.

Mr Le Rudulier : mais si.

Mr Molino : mais non, justement, encore une fois Corinne Lucchini aurait peut-être pu vous en parler, mais d'après ce qu'on m'a dit et d'après ce qu'on lui a dit aussi de la commune, il y a des gens qui sont en catégories C et qui sont démotivés, parce qu'il y a plein de choses qui ne vont pas..., C'est tout. Mais bon je ne veux pas parler de choses que je ne connais pas, c'est encore dommage qu'elle soit pas là, mais je l'ai cité volontairement parce que elle sait un certain nombre de choses, elle a des la remontées ce qui me paraît normal, il y a des gens de la collectivité qui l'ont apprécié et qui continuent à l'apprécier et qui peuvent s'épancher un petit peu sur leur sort.

Mr Le Rudulier : c'est comme vous, il peut y avoir des personnes que vous avez cité...

Mr Molino : non, justement Mr Le Rudulier, soyez certains que les personnes que j'ai cités, j'ai pris le soin de prendre des exemples, ces gens-là ne sont pas venus se plaindre à qui que ce soit.

Mr Le Rudulier : je le sais. Je n'ai rien contre vous.

Mr Molino : je ne voudrais pas que vous fassiez de chasse aux sorcières.

Mr Le Rudulier : oh la la, loin de moi... Vous vous faites le porte-parole de Mme Lucchini, j'entends bien...

Mr Molino : non, je me fais le porte-parole de Mme Lucchini uniquement sur ce point-là. Tout le reste c'est Molino qui l'a écrit, c'est Molino qui l'a pondu et c'est Molino qui l'a analysé. On est bien d'accord ? Je tiens quand même à le préciser.

Mr Le Rudulier : oui tout à fait.

Mr Molino : ne mettait pas tout sur le dos de Mme Lucchini...

Mr Le Rudulier : alors si c'est vous qui pondez ces informations là, c'est en contradiction avec votre propos introductif, en disant « avec humilité je suis pas là depuis longtemps, donc je ne porte pas de jugement », voilà c'est tout.

Mr Molino : oui, mais j'ai entendu, enfin je suis quand même sur Rognac depuis maintenant de nombreuses années, je suis les conseils municipaux depuis de nombreuses années aussi bien dans l'assemblée délibérante, comme c'est le cas depuis un an, et avant dans le public, où j'entendais parler d'un certain nombre de choses. Et j'avais des remontées par l'intermédiaire de Corinne Lucchini. Donc je vous dis, j'ai ma propre expérience sur la chose, même si je ne porte pas de jugements sur les individus. Et encore une fois, leur compétence n'est pas à remettre en doute. Simplement je dis que pour ces personnes-là j'estime, moi en tout cas si j'étais à leur place, je prendrais ça comme une sanction quelque part, et je perdrais peut-être de la motivation. Tout simplement.

Monsieur Daret : il faut qu'elles s'interpellent aussi.

Mr Molino : pardon ?

Monsieur Daret : il faudrait qu'elles s'interpellent aussi, pourquoi elles sont redescendues.

Mr Molino : ah, ça effectivement.

Monsieur Daret : dans le privé, elles auraient peut-être été virées.

Mr Molino : peut-être. En tout cas, vous savez Monsieur Daret, je suis en contact actuellement avec une personne qui fait partie de ces gens-là et qui s'occupe de choses intéressantes, et j'ai pas l'impression que cette personne là manque de compétences. Voilà c'est tout. Mais bon c'est mon impression personnelle, je peux me tromper.

Monsieur Daret : elles conservent leur grade, elles conservent leur salaire, c'est déjà pas mal.

Mr Molino : oui, oui.

Mr Le Rudulier : je vais juste de finir mon argumentation par rapport à l'organigramme. Il y a un point sur lequel on pourrait se rejoindre, vous parliez de la direction des services techniques avec cette organisation bicéphale, je n'ai pas revenir sur les causes de cette organisation bicéphale parce qu'elle date de mémoire de 2010, avant c'était tricéphale, on a fait deux têtes mais là, il y a eu un problème par rapport à certaines personnes, mais on ne va pas entrer dans le débat, dont une personne que vous avez cité, donc il y a des jugements du tribunal administratif, bon bref.

Mr Molino : vous avez peut-être certaines appréciations sur certaines personnes...

Mr Le Rudulier : c'est pour ça qu'il faut un peu plus d'humilité quand on parle de certaines personnes...

Mr Molino : c'est pour ça que j'en parle avec humilité, encore une fois moi ce que je dis c'est que vu de l'extérieur...

Mr Le Rudulier : mais vous l'avez dit quand même. Vous l'avez envoyé quand même mais sans avoir les tenants et les aboutissants.

Mr Molino : je l'envoyais quand même parce que ça me paraît...

Mr Le Rudulier : sur la direction des services techniques, on ne va pas parler de personnes, mais de la réorganisation, le CDG sera missionné dès le mois de janvier de cette année pour pouvoir poser une organisation qui soit cohérente par rapport à notre projet politique, c'est-à-dire avec une seule et unique direction et derrière un niveau d'encadrement qui sera peut-être un peu moindre de ce qui avait été pondue en 2005 et qui a été quand même, avec le recul, quelque chose qui nous a freiné puisque ça n'a pas permis malheureusement de renforcer les services opérationnels.

Mr Molino : mais alors, pour quelle raison vous avoir changé l'organisation intérieure ?

Mr Le Rudulier : l'organisation intérieure, elle date de Mme Lucchini, donc vous lui demanderez parce que ça je ne peux pas répondre à sa place.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : voilà.

Mme Lambrechts : je voudrais juste avoir une précision pour le poste d'être créé d'ingénieur principal, je voudrais savoir s'il y en avait d'autres déjà sur la commune ?

Mr Le Rudulier : peut-être.

Mme Lambrechts : d'ingénieur principal.

Mr Le Rudulier : d'ingénieur principal, il y en a trois ou quatre.

Mr Molino : il y en a trois.

Mme Lambrechts : ce poste qui est créé, ce nouveau poste qui est créé, va être occupé par un agent qui est déjà ingénieur est qui va avoir une promotion a priori ? D'après ce que j'ai compris.

Mr Molino : enfin, une promotion pas forcément.

Mme Lambrechts : si, si, c'est marqué là.

Mr Molino : une promotion ? Ah d'accord.

Mme Lambrechts : je voulais préciser que les commissions administratives sont toujours paritaires.

Mr Le Maire : alors je suppose que vous êtes contre ?

Mr Molino : ah tout à fait, on a déjà voté Mr Le Maire.

Mr Le Maire : non, mais là ?

Mr Molino : ah pour ça ? On n'est pas contre non.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Lacave : c'est contradictoire.

Mr Molino : non, ce n'est pas contradictoire. J'entends qu'on dit que c'est contradictoire, mais ce n'est pas contradictoire du tout.

Mr Le Maire : Rapport n° 8 : demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée, Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : oui, alors comme le veut la législation en vigueur les collectivités sont tenues d'avoir un programme de mise en accessibilité, d'une part de bâtiments communaux, et d'autre part de ce que l'on appelle les IOP, c'est-à-dire les parcs et jardins. Donc il y a un recensement qui a été fait qui a été assez long et qui a été mené par la direction des services techniques et on vous propose clairement d'approuver cet agenda d'accessibilité. L'agenda, c'est quoi ? Tout simplement une liste de bâtiments communaux, une planification sur les six années à venir de la mise en accessibilité de manière progressive bien évidemment, parce que aux vues des dépenses qui ont été affichées et qui ont été estimées par les services, l'État nous laisse la possibilité de pluriannualiser l'ensemble de ces dépenses. Après, les choix ont été faits d'une part d'un point de vue budgétaire pour lisser au mieux la dépense sur les trois et les six années à venir, et d'autre part, par rapport à la notion de rationalisation et la mutualisation de nos bâtiments, c'est-à-dire clairement, dès lors que l'on ne rénovera un bâtiment, tels que le centre aéré de la Plantade, directement il y aura la mise en accessibilité voilà. C'est ce que l'on appelle des dépenses normatives et elles sont de plus en plus nombreuses. Voilà.

Mr Molino : là, c'est clair pour nous parce que je ne sais pas si vous avez récupéré les documents qui étaient joints, c'est dommage d'ailleurs que l'on n'est pas eu dans les courriers...

Mr Le Rudulier : pardon ?

Mr Egéa : l'agenda.

Mr Molino : oui, les annexes. C'est vrai que c'est des gros dossiers mais...

Mr Le Rudulier : c'est très volumineux, le problème c'est ça.

Mr Molino : enfin, nous on est allé les récupérer en mairie, mais là on a tout, on a le phasing, on a les dépenses estimées sur les types de travaux qui vont être organisés.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : bon, c'est dommage que ce n'était pas joint.

Mme Bajoux : c'était consultable.

Mr Le Rudulier : c'est un problème de taille c'est un problème de volonté de notre part...

Mme Bajoux : c'était précisé que c'était consultable.

Monsieur Molino : tout à fait, mais il y a des gens qui travaillent et qui n'ont pas pu aller chercher, donc...

Mr Le Rudulier : oui, mais la talent peut difficilement...

Mr Molino : oui mais au moins avant les copies papier, pas informatique.

Mr Le Rudulier : ah, les copies papier...

Mr Molino : joints à la convocation. On les a eu mes bons...

Mr Le Maire : vous avez eu, c'est bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 9 : des classements d'un délaissé communal boulevard Renoir. Nous avons été sollicitées par Monsieur et Mme Audan qui veulent récupérer une petite parcelle, vous avez d'ailleurs le plan, enfin régulariser parce que cette parcelle elle est déjà englobée dans leur propriété, c'est déjà clôturé. Alors cette parcelle fait 20 m². Donc je vous propose de le déclasser pour pouvoir leur céder. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Molino : on sait à quelle valeur ça sera vendu ou pas ?

Mr Le Maire : en s'enrichira pas avec ça.

Mr Schacre : on ne les a pas mis sur la paille.

Mr Le Maire : voilà, dans le même ordre d'idées le rapport numéro 10 c'est la vente de la parcelle cadastrée section BO n°7, à la tête noire au sud à Monsieur Lima DOS Santos qui le propriétaire du San Carlos. Donc vous avez le schéma, sachant que Monsieur Dos Santos est déjà propriétaire de la parcelle n°8. On a fait estimer par le service des domaines et nous avons vendu au même prix que l'estimation de la parcelle n°8.

Mr Molino : on l'a vendu plus cher que ce que les domaines l'avaient estimé, mais bon tant mieux.

Mr Le Maire : oui mais Monsieur de Santos vient d'acheter la parcelle n° 8 à un particulier, il a acheté à ce tarif, alors on se voyait mal le vendre moins cher.

Mr Molino : non, non, ce que je veux dire c'est qu'on a vendu plus cher.

Mr Le Maire : oui. On peut vendre plus cher, c'est moins comme pas vendre.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstiennent ? Merci.

rapport numéro 11 : élaboration du plan local d'urbanisme, débat sur le projet d'aménagement et de développement durables PADD. J'ai pas trop lire quand même j'ai ciblé quelques éléments. Le conseil municipal avait prescrit la révision générale du plan d'occupation des sols en vue de l'élaboration du PLU, puisque c'est l'obligation, en date du 27 juin 2013. Donc l'article du code de l'urbanisme dispose que les PLU comporte un projet d'aménagement et de développement durables. Définir les orientations générales et arrêter les orientations concernant l'habitat les transports et les déplacements, fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Maîtriser la dynamique démographique, le souhait de Rognac c'est pas de faire une ville de 50 000 habitants, adapter et rééquilibrer l'offre d'équipement, ce que nous réalisons parce que dès le mois de janvier nous allons réaménager le centre aéré. Voilà. Favoriser un développement économique créateur d'emplois réaffirmé la vocation économique de la commune, depuis plusieurs années la commune s'est efforcée d'acquérir au coup par coup, chaque fois qu'il avait des rêves et des mises à la vente, à l'amiable s'est toujours passé à l'amiable, sur des terrains qui sont situés en passe de la caserne des pompiers, de manière à avoir une maîtrise foncière pour permettre un aménagement futur de cette zone pour des activités industrielles. Permettant aussi le réinvestissement des emprises ferroviaires puisque sur l'ancienne gare de triage, délaissé depuis au moins de trentaine d'années, puisque Rognac avec une activité de gare triage conséquente dans les années 60/70, et la les terrains qui sont à côté du jeu de boules vous pouvez constater qu'il y a délaissé colossal donc nous avons l'obligation de réaliser entre autres des logements sociaux et l'extension de notre parc immobilier pour loger nos propres enfants, donc on pourra peut-être, en accord avec la SNCF et à RFF, utiliser se délaissé. Nous souhaitons préserver et soutenir le secteur agricole aussi, donc nous envisageons de créer une ZAP, c'est une zone agricole protégée, puisque nous avons eu des réunions avec le canal de Provence elles sont tout à fait favorables a augmenté l'irrigation, qui arrive jusqu'au quartier de Fauconnière, a traversé la voie ferrée et l'autoroute et irriguer toute la partie des impartides et par contre le canal de Provence nous demande de maintenir une activité agricole, c'est pas pour y construire l'année prochaine ou dans les années à venir, enfin tout au moins à brève échéance. De limiter la pression urbaine sur la plaine et sur le plateau, alors là il faut donner une explication, parce que c'est pas limiter, c'est de permettre certaines constructions uniquement à l'usage agricole strict. C'est ce que nous avons fait, nous avons autorisé il y a quelques années Monsieur Robaldo, pour ne pas le nommer, sur le quartier de Saragousse, devant la difficulté qu'il avait pour trouver des vendangeurs, étant donné qu'il a quand même 25 ha de vignes, donc il a fait l'acquisition d'une machine à vendanger. Une machine à vendanger ça vaut 150 000 €, il s'en sert une fois par an et il nous a demandé l'autorisation de faire un hangar pour la stocker les 11 mois, pour ne pas la laisser aux intempéries. Donc c'était dans ce but là, de permettre éventuellement des constructions dans le cadre d'activités agricoles. Donc ça confirme, limiter la consommation des espaces naturels et agricoles. C'est-à-dire, en gros, conserver ne pas étendre les terrains qui ont été délimité lors de l'établissement du plan d'occupation des sols qui date de 1979, où il y a des périmètres constructibles qui ont été défini, et ne pas étendre ces périmètres, garder cette emprise

constructible sur la ville de Rognac. D'ailleurs lorsque nous avons révisé le plan d'occupation des sols, je ne sais plus l'année d'ailleurs, en 2001 ou 2002, on a, enfin, j'ai volontairement passé des zones qui étaient à l'époque en zones NB3, c'est-à-dire des zones constructibles à 4000 m, comme tout le quartier des fauconnières, qui aujourd'hui sont en zone agricole. Ça, et les zones de la Bastiane c'est-à-dire le derrière des Frégates, les 5 ha qu'il y a quand vous allez sur Velaux le champ d'oliviers et la vigne, ce sont aujourd'hui des zones agricoles alors que à l'époque c'étaient des zones NB3, qui n'existeront plus d'ailleurs au PLU. Mais connaissant la pression immobilière qu'il y a aujourd'hui, je pense qu'un promoteur, si ces zones étaient restées en NB3, un promoteur serait chargé de faire des aménagements, certes conséquent puisqu'il faut installer le tout à l'égout et éventuellement créer un rond-point pour l'accessibilité sur la départementale, parce que c'est assez dangereux quand même. À part le lundi matin parce que les gens roulent à 20 à l'heure. Voilà. Donc un renouvellement urbain autour de la gare, j'en ai parlé. En prenant en compte les nuisances sonores, ça aussi, Rognac les parties sur la trentaine de villes concernées, nous faisons parti des quatre ou cinq villes prioritaires pour l'établissement d'une protection acoustique. Le seul problème qu'il y a, c'est un manque de financement de l'État. Sachez que nous, la commune, avec DREAL à l'époque la DIREN, nous nous sommes engagés à mettre notre part, puisqu'il y a une partie sera quand même « réservée » au financement communal, nous nous sommes engagés à mettre notre part à condition que l'État mette la sienne, sachant que c'est une autoroute État, c'est pas une autoroute privée. Voilà, rapprochant le quartier des Brets Barjacquet, ça c'est déjà fait que nous avons un service de bus, je suis bien placé puisque j'ai les arrêts de bus juste devant chez moi, ça qu'il fonctionne très bien c'est assez utilisé, avec le quartier des Frégates aussi. Nous avons, ça c'est acté aussi, dans le cadre des activités ferroviaires de la ville de Rognac, puisqu'il paraît il y a plus de 1000 voyageurs par jour et donc nous avons la création d'un pôle d'échange multimodal, puisque sur ces 1000 voyageurs par jour il y a quand même 90 % qui viennent de l'extérieur, il y a des villes voisines, même de Salon. Qui venait le Salon, mais du fait qu'il y aura la création du pôle multimodal de Salon ils auront peut-être plus l'occasion de venir jusqu'à Rognac. Ils prendront le train directement un Salon. Le nouveau pôle d'activité au niveau du quartier des Plans, nous veillerons à ce que les activités qui y seront créés seront créatrices d'emplois, parce que dans une autre ville il y a eu une création de ce que l'on appelle la CAT sur 14 ha et qui créé très peu l'emplois.

Mr Molino : et qui ne ramène pas beaucoup de finances à la ville.

Mr Le Maire : qui ne ramène rien. Ni emploi des finances. Enfin, c'est pas le mot mais c'est pas beaucoup. Le territoire abrite aussi un patrimoine historique que nous souhaitons conserver, l'église, les vieilles bastides, le mas, le château de la Plantade... Là je déplore que pour des motifs financiers et des motifs structurels, la ferme du Petit Vacon qui était située sous la bretelle autoroutière actuelle, a été rasée. La ferme de la Grande Bastide a été rasée, c'était une ferme qui datait du XVIIe siècle avec four à pain, fromageries..., elle était certainement plus aux normes d'aujourd'hui mais enfin ça avait le mérite d'exister. Vous n'êtes pas responsables.

Mr Molino : non, je suis un peu jeune.

Mr Le Maire : oh, quand même.

Mr Molino : ah, je suis un peu jeune pour l'avoir rasée. Je n'ai pas connu moi.

Mr Le Maire : vous ne l'avez pas connu ?

Mr Molino : non, les propriétaires de la Grande Bastide existaient déjà.

Mr Le Maire : les propriétaires l'ont vendu à la raffinerie, d'ailleurs notre historien le docteur Castel avait mis en introduction dans un de ses livres, il disait que la ferme de la Grande Bastide aurait pu être conservé ça n'aurait pas mit l'industrie pétrolière en péril.

Mr Molino : d'ailleurs, en parlant du docteur castel si vous parviennent à venir, ce monsieur est décédé il y a quelques temps maintenant, je pense qu'il serait bon, si un jour on inaugurerait une nouvelle rue, de lui donner le nom du docteur Castel.

Mr Le Maire : oui, oui.

Mr Molino : très bien, je ne sais pas que vous aviez cette idée là. Pas ce que c'est un monsieur qui a œuvré pour la commune, qui est un puits de science, d'histoire... Pour l'histoire de la commune.

Mr Le Maire : un passionné.

Mr Molino : OK, très bien, parfait.

Mr Le Maire : voilà, donc, nous souhaitons limiter comme je le disais, ne pas étendre des zones constructibles notamment dans le quartier des Barjaquets et dans le quartier de la Plantade, tous ces quartiers en créant des circuits de découverte en favorisant les économies... Il y a eu le GR 13, ce qu'on appelle le parcours de santé... Et éventuellement développer des promenades agricoles, il y a déjà les promenades en poney dans le quartier de la tuillère, si nous développons ce quartier en zone agricole, parce qu'aujourd'hui il n'y a plus beaucoup d'agriculteurs professionnel puisque Monsieur Robaldo vient de prendre sa retraite, il faut aider les quelques exploitants qui restent en leur emmenant l'eau pour qu'ils puissent développer et, je dirais pas vivre, mais survivre. Voilà, le PADD a été présenté le 18 novembre dans cette salle et n'a pas fait l'objet d'observations, ni même après d'ailleurs.

Mr Molino : d'ailleurs il y avait très peu de monde à cette présentation. Très très peu de monde.

Mr Le Maire : on peut le regretter.

Mr Molino : on peut le regretter, alors je ne sais pas s'il y a eu une information qui a été faite, suffisamment.

Mr Le Maire : l'information a été faite.

Mr Molino : pas beaucoup de monde n'était présent, c'est bien dommage.

Mr Le Maire : voilà, si vous voulez...

Mr Molino : oui, moi je voudrais intervenir parce que là aussi il y avait un document qu'on est allé se procurer en mairie qui explique un peu plus dans le détail, ou tout au moins c'est le reflet de ce qui a été présenté lors de la réunion publique. Moi j'ai quelques commentaires à faire sur le document que vous nous produisez. Alors tout d'abord, il y a un constat d'échec de la politique qui a été menée lors des précédentes mandatures. Dans le document, moi je vois des incertitudes sur les futurs axes de développement de la ville tant en termes économiques en termes de développement urbain. Il y a des incohérences en termes de démographie et de construction de logements. Il y a des visions minimalistes en termes d'emploi et enfin il y a très peu d'explications sur la gestion des risques naturels. Alors concernant l'échec de la politique communale depuis cette dernière décennie, vous écrivait page 10 « que la commune et conscience de la nécessité d'agir pour le renouvellement des zones d'activités existantes et qu'en effet la dégradation de ces dernières est en grande partie responsable de leur perte d'attractivité

». C'est ce qui est écrit page 10 du document que nous sommes allés récupérer. Alors, lors de la précédente mandature l'équipe « agir ensemble pour Rognac » a à maintes reprises, n'a pas cessé de vous alerter je dirais sur cet état de fait et sur cette vérité que vous avouez enfin aujourd'hui mais qu'hier vous contactiez avec force. Alors, rappelez-vous de l'intervention des élus de « agir ensemble pour Rognac » concernant le départ de la zone de Daher vers Marignane notamment ou encore des interventions sur la propreté des voies de la zone nord, du manque de desserte en transfert en commun, de l'état de propreté etc.... Alors que le temps perdu, et quel gâchis tant sur le plan économique démographique et financier. Car vous le savez bien, tout est lié. Alors, les statistiques INSEE le démontre et le montre, en termes de démographie entre 2008 et 2012, les derniers chiffres publiés, la population de la ville est passée de 12 195 habitants exactement à 11 737, soit une baisse de 2,9 %. Dans la première réunion publique qui a eu lieu, il avait été dit qu'il y avait un déséquilibre démocratique à Rognac, la ville perdant 0,3 % d'habitants par an et connaissant par la même occasion un vieillissement de sa population. Alors, les investissements récents qui ont été faits, le Bastidon, la place Saint-Jacques, la cave oléicole... Investissements les plus importants depuis les 30 dans leurs années selon vos propres dires, non pas seulement rendu la ville plus attractive, mais ces investissements génèrent des coûts de fonctionnement supplémentaires et pour le Bastidon, pour ne parler que de lui, bien que la population est vieillissante il ressort des propres rapports issus du CCAS qu'il n'y a pas plus de fréquentation de la structure que lorsqu'il y avait le foyer trois, ou tout au moins à 2/3 personnes près en moyenne. Et il y a aucune rentrée fiscale bien entendu par rapport à tous ces investissements qui ont été faits puisque ce sont des établissements communaux qui ne rapporte pas de taxes est au contraire il y a encore des coûts de fonctionnement supplémentaires. Alors, comment vous l'avez, en fait la précédente équipe d'opposition l'avait indiqué à plusieurs reprises, il aurait été plus judicieux de faire du développement économique l'axe principal des investissements à réaliser. Alors, la baisse de la démographie et le constat sans appel du manque d'attractivité de la commune qui, pourtant regorge de forces. Mais pour que ces forces soient exploitées il faut une vraie vision du futur que vous n'aviez pas eu. Le futur, parlons-en. Notamment concernant le développement économique et le développement urbain. Votre projet présente des incertitudes sur ces deux thèmes. Parlons tout d'abord du développement économique, vous évoquez l'anticipation de la mutation de certains sites en activité et en particulier ceux du secteur de la Grande Bastide qui pourra faire l'objet d'un changement de destination. Alors, pouvez-vous nous donner plus de précisions sur vos projets ? Parce que je vous rappelle néanmoins que dans cette zone-là, le fond il ne nous appartient pas et que si on fait un changement de destination de cette zone la notamment, comme il y a de la pollution il faudra qu'il y ait un certain nombre de dépollutions à faire si on veut changer la destination de la zone. Donc là, moi j'aurais aimé savoir qu'elles sont vos projets ? quels sont, est-ce que vous avez discuté avec des responsables de la Shell pour savoir, enfin de Lyon dellBasel pardon pour savoir ce qu'il compte faire de ce dépôt ? Parce que moi quand je suis dans la société-je m'occuper du foncier notamment et dans l'arrêt de la raffinerie il n'était pas question dans un premier temps en tout cas de faire, de supprimer le dépôt de la Grande Bastide parce que c'était la seule partie de la raffinerie, enfin liée à la raffinerie, qui était valorisable. Alors aujourd'hui je ne sais pas où ça en est, je n'ai plus d'informations sur ce type de projet, mais vous peut-être que vous en avez et que vous allez pouvoir nous éclairer, de savoir si le dépôt de la Grande Bastide ait, à terme, vocation d'être supprimée ou tout au moins s'il ne l'est pas. Est-ce que vous avez des informations là-dessus ?

Mr Le Maire : non. Aujourd'hui c'est le serpent.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : de temps en temps ils veulent supprimer, de temps en temps il y a repreneur que je ne vois jamais arriver d'ailleurs parce que ça fait combien, 3 ou 4 ans... Là, aujourd'hui le 17 décembre...

Mr Molino : vous n'avez pas d'informations

Mr Le Maire : je n'ai pas d'information, mais il y aurait une tendance à avoir un repreneur incessamment sous peu, alors incessamment sous peu je ne sais pas ce que ça veut dire.

Mr Molino : sans trahir les secrets d'alcôve, je peux vous dire que c'est la seule partie de la raffinerie...

Mr Le Maire : je me demande pourquoi ils ne l'ont pas encore vendu depuis.

Mr Molino : d'abord c'est pas neutre. Après, il y a nombre de choses qu'il faut développer, il y a des liaisons à mettre en place, qui existent déjà mais qu'il faut peut-être remettre à niveau... Aujourd'hui, enfin pour les gens qui ne connaissaient pas le site de la Grande Bastide, on avait des produits finis ici, on avait du produit brut à la raffinerie on avait des produits finis à la raffinerie qui transitait par des pipes au dépôt de la Grande Bastide pour le chargement des camions et des liaisons avec Fos par des pipes pour le pétrole brut. Donc demain, il était envisagé en tout cas à une certaine époque, de transférer du produit fini directement de Fos à Berre et on pouvait se servir de la Grande Bastide pour pouvoir accueillir ces produits là. Est donc il y avait des repreneurs qui étaient sensibilisés à cela. Mais autant que je me souvienne, à l'époque quand on a vendu la raffinerie, on voulait vendre la raffinerie et le dépôt, sauf que beaucoup de sociétés ne voulaient pas la raffinerie, ils s'en moquaient de la raffinerie, elle n'avait pas de valeur, et ils étaient plus intéressés par le dépôt tout simplement. Donc aujourd'hui, je me sens où ça en est de ces discussions là, la raffinerie est fermée donc on ne peut plus la vendre ça c'est clair mais le dépôt est toujours en vente. Alors si la société trouve un repreneur bien entendu ils ne vont pas se faire prier pour le vendre. Mais bon, il y a peut-être d'autres difficultés.

Mr Le Rudulier : en fait, l'objectif quand même c'est que ce changement de destination futur à travers le PADD...

Mr Molino : et le PLU par la suite.

Mr Le Rudulier : que l'on puisse avoir un droit de préemption dessus. Parce qu'ils peuvent proposer n'importe quel repreneur, vous verrez que dans le cadre du contrat de mixité sociale qu'on est en train de négocier avec les services de l'État, il y a cette zone qui est une zone à enjeu pour Rognac. Est-ce qu'on peut se contenter que l'entrée de ville des Brets Barjaquets ce soit cette vue un peu... ? Donc l'objectif du PADD c'est que dans les 10 à 15 ans de muter cette zone. Avec l'appréhension si nécessaire avec les services de l'État.

Mr Molino : mais si vous préempter, sachez que il y a de la dépollution.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : d'accord, c'est pas neutre.

Mr Le Rudulier : vous savait, les services de l'État en sont bien conscients puisqu'il participe également aux négociations avec Lyon dellBasel.

Mr Molino : tout à fait. Sachez, enfin je ne vais pas vous l'apprendre, mais si on change la destination il faudra dépolluer les terrains, d'accord ? Et que ce ne sera pas une affaire financière neutre.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : je ne sais pas si la commune sera capable de pouvoir financer cela.

Mr Le Maire : c'est pas la commune.

Mr Le Rudulier : les services de l'État...

Mr Molino : le changement de destination n'est pas forcément apprendre en charge par le vendeur mais plutôt par l'acquéreur, attention.

Mr Le Rudulier : oui, mais c'est le principe du pollueur/payeur. Il y a quand même un cadre législatif

Mr Molino : oui, mais Mr Le Rudulier, si un vendeur qui vend à l'acheteur qui peut reprendre une activité industrielle, rien ne l'oblige à décoller le terrain.

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : par contre, si vous préempter la destination du terrain, ce n'est pas le vendeur qui devra payer.

Mr Le Rudulier : ça c'est pas sûr.

Mr Molino : Ah..., Il faudra revoir ça de très près, vous verrez.

Mr Le Rudulier : d'accord. Je remarque que vous êtes plus allés sur des sujets que vous connaissez

Mr Molino : je connais bien le sujet.

Mr Le Rudulier : je parle par rapport à votre intervention précédente.

Mr Molino : par rapport à mon intervention précédente, encore une fois n'y revenons pas, je ne connais pas trop, mais je sais à peu près de quoi je parle. Alors, pour ce qui est de la zone des Plans, quel type d'activité prévoyez-vous ? Comment comptez-vous organiser la politique foncière ? Ventes ? Location ? Comptez-vous maîtriser la gestion immobilière de la zone ? Ça c'est des questions qu'on se pose, parce que vous dites qu'effectivement vous voulez commercialiser, ou tout au moins mettre en place une zone de 30 ha, créatrice d'emplois, j'y reviendrai un peu plus tard, mais comment vous comptez organiser cela ? Ça c'est des choses qui ne sont pas dans le PADD, qui sont peut-être des choses à voir plus tard...

Mr Le Maire : c'est pas l'objet.

Mr Molino : non, c'est pas l'objet on est bien d'accord mais à ce stade moi j'aimerais savoir comment on peut organiser tout cela parce que, en fonction de ce que vous allez déterminer comme choix, est-ce qu'on va garder la maîtrise de l'attribution des parcelles ? Est-ce qu'on ne va pas en garder la maîtrise ? Parce que tout ça derrière, il peut y avoir des choses qui puissent se faire sans que l'on en est la maîtrise et ça c'est un peu dommage à mon sens. Enfin, vous écrivez page 11 que vous souhaitez développer le tourisme d'affaires. Alors même s'il faut être

ambitieux, il faut avoir un minimum de réalisme. Parce que vous parlez probablement d'un hôtel, puisque je crois que dans votre programme électoral vous parliez de la mise en place de l'hôtel pour accueillir un petit peu des gens, il aurait été plus facile de dire « on veut faire un hôtel » parce que c'est pompeux de dire tourisme d'affaires.

Mme Bajoux : et pourtant c'est son nom.

Mr Molino : c'est son nom, oui d'accord, mais...

Mr Le Rudulier : le principal, c'est que tout le monde comprenne.

Mr Molino : oui, je l'ai compris mais d'autres peut-être le comprendraient pas, d'autant plus qu'on écrit un peu plus tôt un certain nombre de choses sur le développement, sur l'attractivité de la ville, qu'il y a des points remarquables etc. etc. donc les gens peuvent se poser des questions. Alors, pour ce qui est du développement urbain vous évoquez le quartier de la gare donc, là aussi, vous ne maîtrisez pas le foncier puisque c'est RFF qui en est maître, y a-t-il des négociations ? Est-ce que vous avez des conventions engagées avec RFF pour cela ? Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ce point ? Ce qui a des discussions ?

Mr Le Maire : il y a, il n'y a pas de convention pour le moment, on a signé un protocole d'accord avec l'État, parce que RFF c'est qui, c'est l'État qui risque de rétrocéder une partie, pas la totalité...

Mr Le Rudulier : quand on parle de requalification, excusez-moi Mr Le Maire, mais quand on parle de requalification du secteur gare il y a également du foncier qui nous appartient.

Mr Molino : oui, oui, oui.

Mr Le Rudulier : parce qu'au-delà du cadre que vous connaissez, il y a le parking du mas etc., ça fait partie d'un projet d'ensemble.

Mr Molino : non, mais j'entends bien. On est propriétaire du foncier, pour faire quelque chose de correct, et puis avec le plan d'échange multimodal à côté de la gare il faut avoir un peu plus de maîtrise foncière, ça j'entends bien. Donc, vous avez des discussions avec l'État ?

Mr Le Rudulier : fait partie du contrat de mixité sociale puisqu'on ne peut pas nous demander des objectifs en matière de logement, au niveau de l'État, et ne pas « nous aider » quand il y a des délaissés, des friches ferroviaires comme il en existe à Rognac, nous aider à les acquérir pour essayer de créer un nouveau quartier communal.

Mr Molino : d'accord. Là, au moins c'est clair on a des informations là-dessus. Vous indiquez également vouloir proposer du développement du commerce notamment au niveau du quartier des Brets Barjaquets, alors ce quartier qui représente plus de 25 % de la population a été totalement laissés à l'abandon dans ce domaine là j'entends, alors là aussi on a perdu du temps à notre sens, parce que des logements sociaux ont été construits en face du pôle commercial et il aurait peut-être été plus utile de créer une activité commerciale de proximité pour rendre le quartier un peu plus attrayant d'avoir un peu plus de facilité pour les gens qui habitent la zone.

Mr Le Rudulier : support me permettre de répondre cette question, il est plus urgent « d'apporter les services publics » à hauteur d'un village de 4000 habitants, les Brets Barjaquets c'est à peu près...

Mr Molino : c'est un quart de la population.

Mr Le Rudulier : c'est un peu car la population, que d'attirer le commerce. Le commerce il arrivera avec les services publics également. C'est la raison pour laquelle dès le premier semestre 2016 en soi une annexe du poste de police municipal, donc on « réinvestira » les lieux par la création de nouveaux services publics qui seront en lien avec les commerces de proximité. Voilà.

Mr Molino : d'accord, mais on parle dans le document, vous parlez d'accroître aussi les commerces dans la zone.

Mr Le Rudulier : oui.

Mr Molino : mais où ? à quel endroit ? Parce que c'est restreint là, ces réduits.

Mr Le Rudulier : il ne faut pas se focaliser au rond-point, voilà

Mr Molino : évidemment.

Mr Le Rudulier : il y a d'autres...

Mr Molino : il n'y a pas beaucoup de terrains qui sont disponibles dans la zone pour accueillir des commerces.

Mr Le Rudulier : le but, on est quand même dans un quartier résidentiel, et puisque c'est un projet à 10 à 15 ans, dans la réflexion on englobe également la Grande Bastide.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : vous voyez ce que je veux dire, la notion, puisqu'on est quand même dans un périmètre, qui ne nous permet pas pour l'heure de développer des services publics, puisqu'on n'a pas le droit de construire, donc, si ça tombe,, effectivement il y a un nouveau visage de l'entrée de ce quartier.

Mr Molino : bien sûr, mais il y a un grand SI.

Mr Le Rudulier : oui, mais je pense qu'avec les services de l'État, ils ont été très sensibles à nos arguments et quand on signe un contrat de mixité sociale avec l'État, il y a aussi un agent de leurs part. Donc on le verra très rapidement puisque c'est dans le premier trimestre 2016.

Mr Molino : OK.

Mr Le Rudulier : je ne vous dis pas dans cinq ans.

Mr Molino : nous avons également trouvé des incohérences en termes de démographie et de conception de logements. Vous indiquez dans le document vouloir avoisiner 12 200 habitants en 2025, soit la même population que nous avions 2008 selon les statistiques INSEE. Ce qui représente 500 habitants de plus que 2011. Puis page 9, vous écrivez vouloir créer 60 logements par an, soit ça fait sur les 10 ans puisque c'est une période de 10 ans, soit 600 logements à l'horizon 2025 alors que, page 15 du même document, vous parlez de la construction de 800 logements sur la même période. Alors, c'est 600, c'est 800 logements ? La différence est quand même de taille, alors est-ce que vous pouvez nous donner des explications parce que dans le même document on a plusieurs chiffres alors, je ne sais pas si c'est une erreur matérielle, enfin je sais pas moi c'est compliqué à comprendre.

Mr Le Maire : aujourd'hui, pour une population équivalente, stable, il faut un certain nombre de logements parce qu'avant les familles c'étaient pratiquement trois personnes par famille, maintenant c'est tout juste deux, le fait des familles monoparentales etc. On le voit avec Mme Caillol, pour un couple il faut deux appartements, parce qu'ils se séparent et ils font une garde alternée, donc pour un couple avec deux enfants il faut deux T4. Alors, la population n'augmente pas, encore que, je vais vous dire sur Rognac, quand j'ai discuté avec la personne qui avait fait l'étude elle m'a dit qu'ils avaient pris les statistiques de la région PACA. Étant donné que dans la région PACA il y a énormément de personnes en retraite qui viennent au soleil, finir leurs jours, alors que là il faudra m'expliquer comment il y a un vieillissement de la population alors qu'en 3 ans on a ouvert 3 classes, que les effectifs du collège sont passés de 590 à 650, il n'y a pas que les orphelins à Rognac quand même.

Mr Molino : alors, à ce sujet je voudrais revenir là-dessus, parce qu'effectivement quand on voit il y a la notion de 600 logements pour une augmentation à terme 2025, de 500 on se pose des questions. Alors soit il y a des logements qui vont être construits et qui vont être inoccupés, pas tout a été bien entendu, mais je veux dire que c'est pas toutes les familles qui divorcent, c'est pas toutes les familles qui se séparent, et 500 habitants ça peut être une famille de quatre personnes qui arrivent ou deux personnes retraitées etc. mettant en garde un petit peu les graphiques qui ont été présentés lors de la réunion publique, on voit qu'il y a une démographie qui est un peu particulière sur Rognac. En fait que la tranche de 15 ans à 59 ans, la population chute d'après les tableaux qui ont été fournis encore une fois, et que effectivement les personnes âgées et les plus jeunes la courbe montante. Donc c'est peut-être la raison pour laquelle et c'est sûrement la raison pour laquelle ancrer les classes, d'accord ? Mais la population de 15 ans à 59 ans sa chute fortement et depuis 2006 je crois, 2006 2011 2015. Donc il y a une chute vertigineuse de cette catégorie là. Alors, à mon avis, plutôt que de parler de maîtrise démographique, il faut parler d'accueil de nouveaux arrivants parce qu'il faut rééquilibrer cette démographie..., oui, oui, mais quand je dis accueil de nouveaux arrivants...

Mr Le Rudulier : lesquelles ? Rassurez-moi.

Mr Molino : l'accueil d'une certaine catégorie en fonction de l'âge de la population, encore une fois je ne reprends que les arguments que vous nous fournissez. J'ai été voir aussi au niveau de l'INSEE un certain nombre de choses et c'est vrai qu'on peut se poser des questions. D'ailleurs jamais posé la question lors de la réunion publique, j'avais dit « vous dites qu'il y a plus de 4000 emplois sur Rognac... » Ça me paraissait énorme par rapport au bassin d'emploi que nous avons sur la commune, ça me paraissait énorme. C'est des statistiques qui émanent de l'INSEE effectivement mais je ne sais pas d'où ils tirent les chiffres et en plus c'était en 2011, entre-temps Lyon DellBasel a disparu, il y a des sociétés qui ont quitté la commune, etc., etc. Donc effectivement, on part de ces chiffres là mais en tout cas c'est ceux que nous avons sous les yeux mais moi ça me paraît un peu bizarre que pour 500 personnes nouvelles, habitants nouveaux, il faille construire 600 à 800 logements nouveaux. Enfin je veux bien admettre qu'il y ait des gens qui divorcent, qu'il y ait des familles monoparentales comme vous venez de le dire, mais pas dans ses proportions-là. C'est pour ça que moi je pense qu'il y a un peu la cohérence dans la présentation de ce qui a été fait tout simplement.

Mr Le Rudulier : il y a une notion quand même, le cabinet d'études n'est pas là pour répondre, mais ça pense qu'ils ont des matrices, c'est la notion du desserrement familial. Desserrement familiale c'est, vous avez un couple avec deux enfants, arrivés à l'âge de 25 ans, l'enfant est obligé de partir pour faire ses études, ou autre et s'installe dans une autre ville. Donc ça ça été aussi je pense pris en compte, la sociologie de la population. Mais je voudrais rebondir par rapport à ce

que vous disiez, vous remettez en cause les chiffres de l'INSEE et vous avez raison, mais on peut les mettre aussi en cause au niveau de l'évolution démographique. Parce que vous savez qu'il y a un recensement partiel.

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : et ce recensement partiel est zoomé par secteur. Donc après ce n'est qu'une extrapolation ce n'est pas le recensement global.

Mr Molino : oui d'accord, mais c'est tous les cinq ans le recensement global. Le dernier recensement officiel c'est 2011.

Mr Le Rudulier : oui, d'accord. Mais je pense vraiment que les secteurs qui ont été audités depuis quelques années n'ont pas été les secteurs où il y a eu une évolution de population, donc une extrapolation de leur chiffre.

Mr Molino : peut-être, mais j'avais noté quelques chiffres quand j'étais allé voir l'INSEE, le dernier recensement officiel est 2011 et le précédent c'était 2007.

Mr Le Rudulier : en 2011 on était à ?

Mr Molino : en 2011, on était 11 1707. Et en 2007 on était 12 088. Ça, c'est les recensements officiels. C'est vrai que chaque année il y a des recensements partiels où on voit une baisse effective du nombre d'habitants, mais au niveau des recensements officiels, on voit cette baisse quand même.

Mr Le Rudulier : j'émetts aussi des doutes sur le fait que dans le cadre des enquêtes, il y a certaines personnes qui ne répondent pas. Ça arrive régulièrement.

Mr Molino : peut-être, mais à un moment donné il faut parler de chiffres et on ne peut pas aller tirer les gens par l'oreille.

Mr Le Rudulier : après une bataille de chiffres.

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : ce qu'il faut retenir c'est si vous êtes d'accord sur les enjeux, c'est-à-dire la maîtrise de la croissance démographique parce que, accueillir les nouveaux arrivants, il faut que nos services publics s'adaptent. On a déjà, on court derrière pour créer de nouvelles places chaque année, on a encore la capacité d'absorber une évolution démographique mais il faut qu'elle soit maîtrisée.

Mr Molino : tout à fait, mais on a quand même des structures communales (stade, salle) qui sont suffisamment bien calibrées pour une population plus importante. Ça ne veut pas dire pour autant, ça c'est ce qui avait été écrit et dit à l'époque, je me rappelle de discussion ici au conseil municipal.

Mr Le Rudulier : oui mais, Mr Molino, vous êtes d'accord avec moi et vous l'avez très bien noté tout à l'heure, vous avez dit « Aux Brets Barjaquet on souffre » donc à ce qu'il vaudrait mieux pas à créer du service public là-bas...

Mr Molino : oui, peut-être que c'est mal réparti effectivement.

Mr Le Rudulier : il ne faut pas avoir effectivement uniquement les équipements structurants au niveau du cœur de ville, il y a aussi la périphérie. Les Brets Barjaquet c'est un village globalement comme Coudoux et quand on regarde les équipements qu'il y a à Coudoux il y a un déséquilibre.

Mr Molino : encore une fois, je ne veux pas dire qu'il ne faille plus faire d'investissement, loin de moi cette idée. Je dis simplement qu'aujourd'hui on a des structures qui permettent d'accueillir, en fonction de notre population, un certain nombre d'habitants, alors certes il ne faut pas aller à 20 ou 25 000 habitants on est bien d'accord là-dessus...

Mr Le Rudulier : excusez-moi de vous interrompre mais on va dans le travers où on est obligé de mettre des navettes pour alimenter d'autres écoles, donc il faut réfléchir aussi par quartier.

Mr Molino : Oui, et c'est pour cette raison d'ailleurs et on vous en félicite c'est que vous avez développé une école aux Brets Barjaquet parce que c'est la nécessité du jour et c'est très bien comme cela. Moi je ne reviens pas sur ces choses là, je dis simplement que dans votre propos, dans votre propre document il y a des incohérences qui nous paraissent être là. Alors c'est 600, c'est 800 logements ? Dans le même document. Alors je ne sais pas, ou ça n'a pas été relu où il y a des erreurs de frappe, je n'en sais rien.

Mr Le Rudulier : vous nous avez félicité il y a deux minutes, vous nous taillez derrière c'est quand même dommage.

Mr Molino : non mais attendez, je ne suis pas là pour vous critiquer ou quoi que ce soit, je dis simplement que c'est difficilement compréhensible quand on lit le document. D'une page à l'autre on change le nombre de logements, la population il y a qu'une fois où ça a été cité et après ça va pas bouger, mais bon voilà, je me dis qu'est-ce que c'est ? Et pour moi, 500 habitants supplémentaires pour 600 ou 800 logements supplémentaires, à mon sens il y aura peut-être des logements qui seront vides.

Mr Le Rudulier : non, attendez, quand on parle...

Mr Molino : mais enfin. Et est ce qu'on pourrait faire d'ailleurs ?

Mr Le Rudulier : je ne veux pas que république repart avec l'idée que nous avons fait, nous, 800 logements.

Mr Molino : non, mais j'entends bien.

Mr Le Rudulier : s'il y a propriétaire qui construit une maison pour la laisser vide...

Mr Molino : on est bien d'accord, il faut voir les permis de construire qu'il y a, etc.

Mr Le Rudulier : vous êtes d'accord avec moi, c'est que par rapport à des secteurs on peut densifier, effectivement il y a une projection de construction mais elle reste a fortiori théorique. Et ça je vous rejoins là-dessus, elle est théorique, dans le sens où au regard des dents creuses dans le tissu urbain, le cabinet a projeté que l'on peut encore créer 800 logements. C'est ça que ça veut dire, voilà.

Mr Molino : et ce, d'autant plus que l'on veut préserver des zones comme vous venez de le rappeler.

Mr Le Rudulier : et derrière ça, ce constat là d'après le PADD, qu'est-ce qu'on va faire, on en débattrait, mais c'est par exemple de mettre un pourcentage d'espaces verts sur une parcelle pour

éviter une densification à outrance. Parce qu'il y a certaines villes qui n'avaient pas prévu ce critère là et qui se sont retrouvés avec une densification qui crée la promiscuité. Donc c'est pour ça, prenant les chiffres avec des pincettes, c'est un point de vue urbanistique il y a une projection en disant « potentiellement on peut créer 800 logements » mais vous avez très bien comme moi que demain on ne va pas venir déposer 200 permis du jour au lendemain.

Mr Molino : oui, d'accord mais alors pourquoi écrire cela dans un document qui est « officiel »...

Mr Le Rudulier : ça n'engage pas la commune.

Mr Molino : attendez...

Mr Le Rudulier : 1800 logements, m'engage pas la commune c'est de dire que théoriquement, voire d'après...

Mr Molino : c'est pas écrit comme cela.

Mr Le Rudulier : écoutez, je ne suis pas le cabinet d'études, mais globalement on pourrait potentiellement créer 800 logements par rapport à notre tissu existant, je ne pense pas sincèrement que demain il y aura 100 ou 200 permis déposés, voilà.

Mr Molino : encore une fois, c'est pas ce qui est écrit, la vous donnez une explication qui est complètement différente de ce qui est écrit dans ce document là. Il faudra peut-être le modifier ou tout au moins l'agréments de cette réflexion. Alors, enfin concernant l'emploi. À votre sens vous avez des visions minimalistes. Vous indiquez vouloir développer 30 ha d'activité économique au quartier des Plans et sans compter le développement de commerces au quartier de la gare et des Brets Barjaquet. Et que cela déboucherait sur 200 emplois. Alors selon les propres chiffres du bilan du CCAS, on à 13,3 % de chômeurs sur la commune en fin 2013. Ça fait 831 personnes ce qui représente 21,5 % de la population active de la ville. Alors qu'à la même date, la moyenne départementale est de 11,8 et celle au niveau national est de 10,4 je parle taux le chômage. Alors 200 emplois, pour 30 ha et plus, alors que nos voisins, je prends le cas de Velaux pour ne citer qu'eux, avec le projet de plate-forme logistique je sais que vous allez me dire « oui mais c'est pas ce qu'on veut », on n'en reparlera après, sur la commune de Velaux ils prévoyaient une plate-forme de 4 ha, ils prévoyaient aussi 300 personnes en 2/8 et 170 en continu, bonjour bien admettre que les chiffres sont un petit peu extrapolés, et même exagérés...

Mr Le Maire : oui, même beaucoup beaucoup.

Mr Molino : mais je trouve que, a contrario, notre ambition en termes d'emploi et très minimaliste. Alors, certes on ne veut pas qui est de plate-forme logistique comme cela est le cas sur Velaux et je le comprends parfaitement et je peux vous rejoindre, mais il faut quand même regarder aussi le fait que si on a des investissements ce type-là, non seulement ça rapporte des emplois mais ça rapporte aussi des taxes. Et en terme fiscal, ma foi, ça peut être intéressant pour la commune.

Mr Laroche : donc, vous le souhaitez.

Mr Molino : non, je dis simplement j'aimerais savoir dans le quartier des Plans, c'est pour ça que j'ai posé la question, quel type d'activité on allait avoir, est-ce que ce sont les activités... Parce que pour 30 ha deux terrains de mis à disponibilité des sociétés, 200 emplois, ça fait pas beaucoup d'emplois à l'hectare. Donc j'espère, et je dis que c'est très minimaliste 200 emplois,

alors peut-être que vous êtes un peu trop frileux, alors Velaux était, enfin c'est même pas Velaux, c'est le promoteur qui disait ça.

Mr Le Maire : disons que pour vendre sa salade, excusez-moi le terme, il était bien obligé d'être très optimiste.

Mr Molino : mais bon, cela étend ça rapporte quand même en fiscal.

Mr Le Maire : écoutez, je préfère dire 200 emplois et en avoir 800, que de dire 800 et d'en avoir 200.

Mr Molino : oui, mais bon. Je pense que ça fait parti de l'attractivité du territoire si on dit que l'on va avoir 200 emplois supplémentaires, vous croyez que ça va attirer des gens pour venir habiter dans la commune, et rétablir la courbe démographique ? Je n'en suis pas convaincu.

Mr Le Maire : les gens, ils ne viendront pas habiter Rognac s'ils ont vu sur un papier 200 emplois ou 500 emplois. Ils viendront s'ils ont du boulot.

Mr Molino : eh bien, raison de plus. Donc pour nous la bataille de l'emploi est un acte fort dans le développement de la commune, il ne faut pas être passif comme cela a été le cas depuis de trop nombreuses années.

Mr Le Rudulier : en termes d'emploi ?

Mr Molino : oui, oui, en termes d'emploi. Et penser que seule la création de zones d'activités règlera le problème si la municipalité ne s'implique pas tout au long du processus des choix et de la façon dont les implantations se feront, on ne pourra pas gagner la bataille de l'emploi ce n'est pas possible. C'est pour ça que je vous pose la question tout à l'heure de savoir comment on va gérer le foncier du quartier des plans, parce que si on met ça à la disposition d'un promoteur, je dis n'importe quoi et qui va gérer ce truc-là et qu'on s'en défait totalement, on ne va pas savoir qui va arriver, on ne la pas savoir ce qui va être fait...

Mme Bajoux : comment pouvez-vous maîtriser les embauches ?

Mr Le Rudulier : si, si, si attends.

Mr Molino : mais oui on peut maîtriser les emplois. Allez voir à Berre, c'est que Monsieur Andréoni avec Euro Flory Park, allez voir ce qu'il a fait. Mais oui, on peut maîtriser les embauches. Je peux vous garantir qu'on peut les maîtriser. Et je peux vous en parler en connaissance de cause, parce que quand sur le site de Berre on a commencé le démantèlement de la raffinerie, je vous prie de croire qu'ils étaient là pas tous les jours mais presque pour nous dire « qu'est-ce que vous allez faire ? » pour pouvoir réhabiliter le site et créer des emplois. Voilà donc je peux vous dire que les mairies peuvent le faire.

Mr Le Maire : et qu'est-ce que vous avez fait alors ?

Mr Molino : le site de Berre s'est engagé à redynamiser l'emploi.

Mr Le Maire : à quel horizon ?

Mr Molino : il faut qu'il y ait un repreneur, il faut dépolluer les sols en fonction de la destination, il y a plein de choses. Je peux vous dire que le groupe Lyon dellBasel s'est engagé à le faire, et je peux même aller plus loin, à l'époque où a été créé Shell développement, au sud de la raffinerie, c'était justement parce que Shell commencé à se désengager du site de Berre, que Shell a pris en

charge la création de structures supplémentaires sur le sud de la raffinerie et à créé des emplois. Et ça, c'est factuel, vous pouvez aller voir à Berre, au sud de la raffinerie il y a des sociétés avec des emplois à la clé. Donc je peux vous dire que les municipalités, Mme Bajoux, si elles veulent s'impliquer elles peuvent créer des emplois, c'est clair.

Mme Bajoux : oui, mais j'ai compris ce que vous vouliez dire.

Mr Le Rudulier : séparer les municipalités qui créent l'emploi, c'est quand même entreprise.

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : non, mais je tiens à le rappeler, il y a plusieurs enjeux sur cette zone. Comment on arrive à maîtriser les emplois ? Il y a d'une part, je réponds à deux questions, la première ses quels types d'emploi voulons nous parce que vous me citez les chiffres du chômage, quel est le profil des demandeurs d'emploi ?

Mr Molino : alors, j'ai pas... Je peux l'avoir, enfin...

Mr Le Rudulier : mais c'est pas une question.

Mr Molino : mais je vais les statistiques INSEE et tout est noté, je peux vous le montrer le document.

Mme Caillol : les chiffres donnés par le CCAS ce sont des personnes qui sont très loin de l'emploi.

Mr Molino : alors, Mme Caillol, si je peux me permettre dans le même rapport, en 2013, c'est les derniers les chiffres que nous avons, en 2013 il y a 831 demandeurs d'emploi sur la commune de Rognac dont 359 longues durées, ça émane des documents que vous nous avez fournis et ces chiffres là eux-mêmes émanent de la direction départementale. Voilà, c'est des chiffres qui sont factuels, c'est pour répondre à votre question Mme Caillol. Mr Le Rudulier, je vous en prie.

Mr Le Rudulier : voilà, vous partez du constat et vous regardez le profit, en premier lieu pour que quand même la première des priorités c'est que les Rognacais, ces Rognacais là, puissent retrouver et bénéficier d'un emploi avant de faire appel à la population extérieure, je pense que tout le monde s'en accordera. Deuxième élément, c'est de rédiger dans le cadre de l'appel d'offres qui sera lancé, un cahier des charges où on cible les activités avec des complémentarités par rapport à des zones existantes, qu'il soit au niveau de la commune ou périphériques. Et derrière, s'agissant de la gestion il y a deux possibilités, il faut le dire. Soit, cette zone qu'on a préservée de la métropole c'est-à-dire qu'on l'a sortit cette zone pour qu'on puisse avoir la main sur les entreprises qui vont être implantées.

Mr Molino : c'est une bonne chose.

Mr Le Rudulier : je pense que tout le monde s'en réjouira, puisque l'ensemble des autres zones d'activités ont été dorénavant transférées. Donc par rapport à ça il y a deux possibilités, ou « l'aménageur gestionnaire » reste propriétaire des terrains et on a le droit de regard sur tout ce qui s'implante, et légère à la zone en lieu et place des pouvoirs publics. Ou alors, on transférera à la métropole si le cas échéant, les services de la métropole nous offrent un niveau suffisant, en matière d'entretien des zones. Parce que ça, pour l'instant c'est l'inconnu. Donc, voilà il y a quand même plusieurs étapes qu'on va « ouvrir » les unes après les autres, mais je peux vous garantir qu'il n'y aura pas de plate-forme logistique puisque dans l'appel à projets on sera plutôt vers une pépinière d'entreprises ou des entreprises à haute valeur ajoutée mais qui correspond

également pour que l'emploi que l'on va proposer dans le cadre de ces zones, puisse bénéficier en premier lieu aux Rognacais et puis après faire l'appel à d'autres populations.

Mr Molino : oui, mais justement. Enfin, je reprends l'exemple de Berre parce que d'une part, j'y ai habité à une certaine époque et d'autre part j'avais des informations en étant sur le site pétrochimique, justement en fonction de la population de demandeurs d'emploi, le maire de Berre à l'époque avait fait venir des entreprises, vous me parlez de forte valeur ajoutée mais peut-être que l'on n'a pas les personnes qui ont des diplômes qui permettent de pouvoir travailler dans ces activités là. Donc il va falloir faire un maillage de tout cela.

Mr Le Rudulier : non, mais il y a d'une part vous le savez, j'espère que vous le savez mais sans doute, des programmes de formations qui peuvent être proposés pour la réinsertion et pour que ça corresponde, c'est ça qu'on recherche. C'est-à-dire qu'il y aura une analyse précise des demandeurs d'emploi, réactualisé, parce que je pense que trois ans sont passés depuis 2013, et puis derrière correspondra une offre en matière d'entreprise en adéquation, mais avec plusieurs paramètres c'est-à-dire aussi une complémentarité pour que la zone puisse être attractive. Et dernier point qui semble important, là, on insistera, c'est le maillage en fibre optique, puisqu'on s'est aperçu...

Mr Molino : oui, c'est important.

Mr Le Rudulier : c'est Monsieur Tritz qui y travaille, mais n'est pas là aujourd'hui, parce que ça aussi ça peut être un critère d'attractivité, voilà.

Mr Molino : enfin, en ce qui concerne l'environnement naturel, alors on a la chance extrême et immense je dirais de bénéficier de milieux extrêmement divers, avec le plateau de l'Arbois à l'est, l'étang à l'ouest, l'agriculture au sud-est du centre-ville j'entends puisque c'est entre les Barjaquets et le centre-ville, qu'il faut à la fois protéger et valoriser. Alors le cadre de vie est à protéger également de mieux urbain à ce titre, vous écrivez page 16 du rapport « vouloir souhaiter protéger les espaces emblématiques de nature en ville, les parcs urbains, les alignements d'arbres ». Alors là je fais..., Enfin vous allez dire que je fais..., Enfin bon je vais le dire quand même, mais c'est un peu facile à faire...

Mr Le Rudulier : oui, redescendez Rockenhausen et Victor Hugo et on vous répondra puisqu'on anticipe.

Mr Molino : vous êtes en totale contradiction avec ce que vous annoncez puisqu'il y a eu, alors c'est quelqu'un qui les a comptés, ce n'est pas moi je vous l'avoue, il y a eu 42 arbres abattus à Rockenhausen...

Mr Le Rudulier : massacre à la tronçonneuse.

Mr Molino : et 37 boulevard Victor Hugo.

Mme Caillol : vous êtes passés à pied sur le boulevard Rockenhausen ?

Mr Molino : oui, mais attendez je vais y venir, bien sûr je vais y venir je comprends parfaitement. Alors, boulevard Victor Hugo il y avait deux rescapés, je ne sais pas pourquoi mais ils ont été rescapés cela, ils étaient peut-être plus jeunes je ne sais pas. Alors, vous allez me dire l'état des trottoirs. Effectivement, ils étaient complètement défoncés.

Mr Le Rudulier : oui.

Mr Molino : et je comprends que pour l'accessibilité notamment aux personnes handicapées, il fallait faire quelque chose. Mais que je sache sur une rue comme le boulevard Rockenhausen ou Victor Hugo, il y a deux trottoirs, n'est-ce pas ?

Mr Le Rudulier : donc un qui peut être cabossé, et l'autre...

Mr Molino : non, non, on peut laisser des arbres après on peut remettre un peu en état, sans pour autant qu'il y ait des personnes qui passent avec des fauteuils et sur le trottoir, on peut aménager plus facilement, parce que ces côtés de trottoirs n'avaient pas d'arbres.

Mr Le Maire : Mr Molino, vous allez vous faire des amis là.

Mr Laroche : les clôtures, et toutes les clôtures ?

Mr Molino : oui, non, mais OK. Mr Le Maire, vous défendez l'agriculture, vous défendez un certain nombre de choses, en fait il n'y a pas Mme Clisson parce que je pense qu'elle pourrait peut-être être de mon avis, enfin vous écrivez que vous voulez développer l'alignement des arbres, c'est dans le document je n'ai pas inventé... Et on supprime 70 arbres.

Mr Le Maire : attendez...

Mr Schacre : Mr Molino, un truc qui m'époustoufle moi, c'est le nombre d'arbres abattus. Vous vous rendez compte, 43 à Rockenhausen et 37 à Victor Hugo quelle densification d'arbres sur les avenues..., Il y a un arbre et 3 mètres là...

Mr Molino : non, mais sur la ville Mr Schacre, reconnaissez qu'on n'a pas des arbres à tous les coins de rue.

Mr Schacre : non, mais dans l'avenue vous rendez compte ce que ça fait ? 90 arbres.

Mr Molino : sur deux avenues, oui. Et alors ?

Mr Le Maire : vous les avez comptés ?

Mr Schacre : ça en fait du bois.

Mr Molino : On m'a donné les chiffres.

Mr Le Maire : Ah..., on vous a donné les chiffres ? Eh bien, il faut qu'il retourne à l'école. Parce que dans l'avenue Victor Hugo on n'a pas abattu 37 arbres.

Mr Molino : ah bon ?

Mr Le Maire : attendez ! Premièrement. Deuxièmement si vous voulez...

Mr Molino : mes informations ne sont pas bonnes.

Mr Le Maire : elles ne sont pas bonnes, non.

Mr Schacre : elles sont complètement fausses.

Mr Molino : il faut que j'aille vérifier d'ailleurs.

Mr Le Maire : mais si, il y a les troncs encore.

Mr Molino : Pas à Rockenhausen.

Mr Schacre : si vous voulez, je suis disponible demain matin en y va et on compte les trous. Et vous allez voir l'énormité de ce que vous dites.

Mr Molino : mea culpa sur les nombres, mais bon quand on veut respecter la nature on détruit les arbres... Je comprends bien que les trottoirs étaient défoncés, que les clôtures pouvaient être... Mais on pouvait aménager sans pour autant tuer les arbres, On pouvait raboter les racines.

Mr Le Maire : c'est pas possible, on ne peut pas compter les racines les racines.

Mr Molino : mais non, on rabote plein de pins et ils ne sont pas morts.

Mr Le Maire : sur l'avenue Victor Hugo, vous avez des micocouliers et compte tenu de la largeur, c'est une erreur parce que quand ils ont planté les micocouliers il y a 30 ans ou 40 ans ils étaient petits évidemment, et aujourd'hui aller le dire aux riverains en avait des menaces de procès... Et oui. J'ai hésité pendant un an et demi parce que ça me faisait peine de couper ses arbres. Mais de la même manière que mon prédécesseur avait abattu tous les pins qui étaient sur l'avenue de la Plantade...

Mr Molino : oui, oui.

Mr Le Maire : ah, là-bas lui, il avait le droit...

Mr Molino : non, non, c'est pareil. On veut protéger la nature et en fait des coupes d'arbres.

Mr Le Maire : il n'y avait pas d'autre solution.

Mr Molino : on ne met plus d'arbres en ville alors ?

Mr Schacre : on va en replanter.

Mr Molino : on va en replanter et dans 30 ans on recommence.

Mr Le Rudulier : attendez, il y a des techniques. Regardez sur la place de Jacques. Il y a des essences et après il y a les techniques qui en fait enrobent le système racinaire pour éviter que se propage...

Mr Molino : alors pourquoi n'avons pas nous planté... ?

Mr Le Rudulier : pas sur les existants.

Mr Molino : non, mais à côté.

Mr Le Maire : mais c'est au moment de la plantation.

Mr Molino : non, mais OK. Là aujourd'hui on a coupé un certain nombre d'arbres, je ne parlerai plus de chiffres, mais vous pouvez très bien les déplacer et en créer d'autres, on peut faire ce système là.

Mr Schacre : on va replanter des arbres.

Mr Molino : Mais quand, vous allez replanter des arbres ? Vous avez remis le bitume.

Mr Schacre : cet essence là, à des racines..., Vous avez que de l'autre côté des clôtures il y a des gens qui habitent, il y a des gens qui ont des piscines...

Mr Molino : oui, je comprends.

Mr Schacre : alors qu'est-ce qu'on fait ?

Mr Molino : je comprends parfaitement mais je dis que vous allez replanter mais le bitume a été refait.

Mr Schacre : mais on ne remettra pas les mêmes.

Mr Molino : oui, OK. Mais les bitumes ont été refaits. A Rockenhausen tous les bitumes ont été refaits. Vous allez recasser le bitume ?

Mr Schacre : on ne les remettra pas au même endroit.

Mr Molino : c'est incompréhensible.

Mr Schacre : en remettra des arbres. On ne les remettra pas au même endroit et ça ne sera pas la même essence d'arbre.

Mr Molino : d'accord, mais pourquoi ne l'avoir pas fait au moment où on faisait les travaux ? On va encore reclasser le bitume ?

Mr Schacre : non.

Mr Molino : mais comment non ?

Mr Schacre : ne vous inquiétez pas

Mr Molino : A Rockenhausen c'est tout fait.

Mr Schacre : on a attendu après vos copains pour compter.

Mr Molino : non mais c'est tout fait à Rockenhausen ne me dites pas le contraire. La moitié de l'avenue est faite en bitume. Vous allez recaser le bitume ?

Mr Schacre : non on ne recasse pas. Ne vous inquiétez pas ce sera fait.

Mr Molino : mais alors comment vous faites pour planter ?

Mr Schacre : vous verrez.

Mr Molino : Ah bon ?

Mr Schacre : on ne fera certainement pas appel à vos copains qui vous ont donné les chiffres.

Mr Molino : alors, enfin dans votre document on ne parle pas du tout du document d'information communal des risques majeurs du DICRIM, ni du plan communal de sauvegarde. On ne parle pas non plus du projet de classement du plateau au titre de paysage, est-ce que vous avez l'information là-dessus pour savoir où on en est ?

Mr Le Maire : le plateau, il est déjà classé.

Mr Molino : en paysage ?

Mr Le Maire : il éclaircit, c'est le plateau de l'Arbois, protection de la nature, NDN.

Mr Molino : il y avait un classement spécifique pour paysage.

Mr Le Maire : peu importe l'appellation, vous jouez sur les mots.

Mr Molino : non, non, non.

Mr Le Maire : aujourd'hui, le plateau est complètement inconstructible.

Mr Molino : non, mais OK. Je ne parle pas de construction. Je parle de classement, je ne parle pas de construction. Est-ce que aujourd'hui, vous avez des informations sur le fait que...

Mr Le Maire : vous avez Natura 2000 qui viennent jusqu'à la barre rocheuse.

Mr Molino : mais ça je le sais Mr Le Maire.

Mr Le Maire : vous avez tout alors.

Mr Molino : ma foi, à force d'en parler et de le voir sur les documents, on le sait que c'est Natura 2000. C'est pas nouveau Natura 2000.

Mr Le Maire : c'est pas vieux.

Mr Molino : oui, mais en fait ça date pas d'hier. Ça fait quelques années quand même. Au moins depuis l'année 2000, ça s'appelle Natura 2000 c'est pas pour rien. Et on est en 2015.

Mr Le Maire : et alors ?

Mr Molino : je vous dis simplement qu'à un moment donné il était question de classer le plateau au titre des paysages, où en est-on ? Est-ce que vous avez des informations ? Ou est-ce que vous ne savez pas où on en est ? Tout simplement.

Mr Le Maire : le plateau, c'est pas nous qui allons le classer, Rognac c'est peanuts par rapport au plateau.

Mr Molino : je veux bien, encore une fois le plateau de l'arbois c'est pas que la commune de Rognac, il y a plusieurs communes là-dessus. Bon, passons parce que vous n'avez pas la réponse à ma question. Alors, concernant les protections contre les inondations il y avait un schéma d'eaux pluviales, un schéma directeur d'eaux pluviales, où on en est de ce schéma-là ? Parce que ce problème est à prendre avec sérieux et là on n'en parle pas du tout dans le document, car nos zones d'activités sont exposées. D'ailleurs, à ce titre je ne sais pas si vous vous en êtes rendus compte, vous aviez fait les travaux à une certaine époque, un bassin de rétention dans le vallon de la Grande Bastide au niveau de Uber, est aujourd'hui à cet endroit-là il y a des peines qui sont entreposées, il y a des gravats qui sont entreposés et le bassin de rétention est réduit. Donc, si demain on avait des grosses pluies en risquerait d'avoir des gros problèmes. Donc je vous engage quand même à aller faire un tour là-bas pour voir un petit peu ce qu'il y a lieu de faire. Parce que c'est pas très logique que des gravats et des bennes se trouvent sur un bassin de rétention. Je vous le dis parce que j'y suis passé il n'y a pas très longtemps et c'est un peu compliqué quand même dans la zone.

Mr Le Maire : oui, il y a un monsieur qui squatte à côté.

Mr Molino : je sais pas, enfin oui mais bon rend en tout cas, si demain on a de grosses pluies, le bassin de rétention qui a été fait à l'époque ne servira pas à grand-chose. Et le bas de Rognac avec l'urbanisation de ces dernières années à Saragousse et en centre-ville va poser des

problèmes en termes d'évacuation d'eau, donc là aussi, où on n'en est de ce schéma directeur d'eaux pluviales ? Je sais qu'il avait été à un moment donné question de cela, est-ce qu'on a reparlé, est-ce que c'est toujours d'actualité ? Parce que là on ne voit rien du tout là-dessus. Et c'est important quand même de le souligner.

Mr Le Maire : le bas de Rognac, quoi qu'on fasse ça sera toujours le bas de Rognac. J'ai connu, moi, le bas de Rognac où il y avait que les vignes et un an sur trois ou un an sur quatre, ces vignes étaient dans l'eau. Aujourd'hui, ces constructions ont été faites à la fin des années 70, aujourd'hui compte tenu du recul que l'on a, ces zones seraient classés zones inondables. Aujourd'hui, voilà.

Mr Molino : non, encore une fois OK. Ça fait le constat que nous faisons aujourd'hui, mais pour autant il faudrait essayer de prévoir les inondations éventuelles futures... Ça s'est déjà produit d'ailleurs, il me semble qu'il y a, alors peut-être pas dans le bas de Rognac, mais il y avait eu un mort dans les inondations je ne sais plus en quelle année, mais il y avait eu pas mal de dégâts matériels et humains.

Mr Schacre : sur le trèfle.

Mr Molino : tout à fait. Ce que je veux dire par là, c'est que si on me prend en compte l'urbanisation et la densification de l'urbanisation qui est prévue, si on ne prend pas en compte...

Mr Le Rudulier : de les maîtriser.

Mr Molino : oui, mais de calibrer je dirais le circuit et le réseau d'eaux pluviales, on va faire de grosses difficultés en cas de grosse pluie.

Mr Le Maire : je vous signale que quand même la ville dans la fin des années 90 a fait, à l'époque c'était en francs, a fait quand même 10 millions de francs de travaux.

Mr Molino : oui.

Mr Le Maire : oui, oui. 10 millions de francs de travaux, une paille.

Mr Vauthier : et encore l'année dernière sur mistral, on a refait toute l'évacuation.

Mr Molino : après, il faut dimensionner les réseaux.

Mr Le Maire : les réseaux ont été dimensionnés par rapport à l'étude qu'avait été faite, à l'époque par le bureau d'études.

Mr Vauthier : plus encore 500 000 l'année prochaine, de mémoire.

Mr Molino : oui, mais je sais qu'il y a des travaux et qu'à chaque fois qu'on ouvre une route, qui a des travaux sur une route en réseaux etc.... Je dis simplement, encore une fois, par rapport au plan qui est exposé aujourd'hui et la densification du secteur urbain peut-être, ce qui est vrai aujourd'hui ne sera pas vrai demain et qu'il faut d'ores et déjà prévoir tout ça et dans le document que nous avons sous les yeux on n'en parle pas du tout.

Mr Le Rudulier : juste un point...

Mr Molino : on n'en parle pas du tout

Mr Le Rudulier : juste un point réglementaire, le schéma directeur pluvial de toute façon il sera élaboré, ou en tout cas actualisée parce qu'il y avait déjà eu une première version il y a quelques années, avant l'adoption du PLU. C'est réglementaire. De toute façon on sera obligé, c'est le cadre réglementaire qui nous l'impose. Maintenant, le schéma sera approuvé par rapport à effectivement tous les paramètres vous évoquiez (densification les plus centennales ou autres) néanmoins j'attire votre attention que cette compétence pluviale bascule en 2018 à la métropole, au même titre que la voirie. Ce canton par notion de voirie, on parle d'éclairage public et on parle aussi du réseau d'eaux pluviales.

Mr Molino : A la limite que ça bascule à métropole...

Mr Le Rudulier : il en aura le schéma de principe.

Mr Molino : oui voilà.

Mr Le Rudulier : avec les investissements pluriannuels, maintenant à charge de la métropole, que l'on puisse défendre les dossiers à la métropole pour pouvoir réaliser la mise en conformité.

Mr Molino : exactement. Mais encore une fois...

Mr Le Rudulier : mais je préfère le dire en toute transparence.

Mr Molino : je comprends parfaitement cela, parce qu'avec la métropole qui arrive on ne sait pas trop ce qui va être donné, pas donné, c'est un peu le flou artistique.

Mr Le Rudulier : c'est la même chose pour l'attribution de compensation, vous voyez vous me rejoignez.

Mr Molino : oui mais, l'attribution de compensation... Mais là on a des chiffres maintenant on va attendre l'année prochaine de savoir si vous allez baisser les taux.

Mr Le Rudulier : non, non. Vous avez les chiffres de 2015, pas encore ceux de 2016.

Mr Molino : oui, oui. On ne va pas se tirer une balle dans le pied quand même.

Mr Le Rudulier : je vous ai dit, si on a le même niveau d'attribution de compensation en sera plus qu'une étude en matière de fiscalité et je ne pense pas que ce soit la taxe d'habitation ou le taux qui soit, au regard des autres taux pratiqués dans le département, que l'on baissera. Voilà. Après on fera l'étude.

Mr Molino : oui, dès l'instant qu'il y a une baisse fiscale, que ce soit la taxe d'habitation ou le foncier s'est très bien.

Mr Le Rudulier : vous l'approuverez alors.

Mr Le Maire : après, il y aura trop de monde à Rognac parce que si on baisse trop ils voudront tous devenir habiter Rognac, puisqu'on est quand même dans les 10 villes les moins imposées du département.

Mr Molino : oui, alors si vous parlez de ça, vous prenez Berre, Berre ils payent 0,01 % de taxe d'habitation et ne sont pas envahis non plus.

Mr Le Maire : oui, mais ils payent 33 % de taxes foncières.

Mr Molino : oui, mais les bases sont bien moindres que les nôtres.

Mr Le Rudulier : oui, oui.

Mr Molino : eh oui, tout est relatif.

Mr Le Rudulier : ah, je vous annonce aussi une révision générale dépasse en 2016/2017.

Mr Molino : oui, c'est ce qui est prévu.

Mr Le Rudulier : oui, mais ça va faire mal.

Mr Molino : mais là, ça va peut-être faire mal à tout le monde.

Mr Le Rudulier : mais c'est pas de notre faute.

Mr Molino : alors en conclusion, pour en terminer sur ce débat, ce projet que vous présentez ne nous paraît pas ambitieux car pour pouvoir avec des baisses de dotation financière de l'État, et selon vos propres comptes, de la future métropole, il faut générer des richesses fiscales pour la commune dont une part vous ne parlez pas puisque dans le projet on ne parle pas comment va financer tout ça...

Mr Le Rudulier : c'est pas le but.

Mr Molino : non, c'est pas le but mais on ne sait pas exactement comment tout cela va être financé, non seulement vous n'en parlez pas mais on n'entrevoit pas dans ce projet là comment financer tous ces travaux. Enfin, tout développement tant économique que urbains si restreint soit-il passe également par la prise en compte à bras le corps des infrastructures routières et autoroutières, qui posent un énorme problème à Rognac comme vous le savez. Alors, sans prise en compte des solutions rapides ce problème, l'espace pivot stratégique à l'échelle de l'aire métropolitaine, qui est écrit dans document, on n'est pas prêt de l'atteindre et on sera sûrement réduit à néant. Donc il faut absolument, avec d'autres communes probablement, mais il faut s'attaquer vraiment sur le problème de la circulation sur la commune de Rognac, parce que là vraiment si on crée de l'emploi, sciences de l'activité en va accroître encore ce phénomène de là, et si en amont on n'a pas de nombre de choses acceptées par l'État ou par le privé, parce qu'il y a une partie privée l'autoroute, et bien je pense qu'on va à la catastrophe est là, pour de bon c'est pas en voiture connue à travailler en ira pas travailler du tout parce qu'on n'aura pas la possibilité de le faire. Voilà ce que j'avais à dire sur ce projet-là.

Mr Le Maire : pour les infrastructures routières ça ne dépend pas de Rognac.

Mr Molino : encore une fois, ça ne dépend pas de nous, mais on peut être moteur dans ce domaine là. On subit mais on peut être moteur aussi.

Mr Le Rudulier : il y a quand même dans le document, vous l'avez je pense étudié avec beaucoup d'attention, il y a quand même des pistes qui sont nommées, la requalification de la 113 à un moment donné, vous avez également le pôle d'échange multimodal et la notion de, parce que pour éviter « le goulot d'étranglement » sur Rognac, c'est aussi favorisé le transport en commun. Et surtout l'intermodalités, c'est-à-dire transport en commun et SNCF, donc éviter les ruptures de charge. Et c'est pour ça que dans le cadre du PEM qui va être porté après par la métropole puisqu'il a été enclenché par Agglopol de Provence, il y a aussi la réflexion sur ce que l'on appelle les bus à niveau de service qui en fait, est une notion de voie réservée pour les bus qui viendraient alimenter le pôle d'échange multimodal, je ne dis pas que ça va tout régler...

Mr Molino : non, non, mais c'est une avancée.

Mr Le Rudulier : parce que je pense que c'est une complémentarité d'action qui vont faire que pour l'heure, à moyen terme, c'est plus sur le PEM et la requalification des voies de desserte avec des voies réservées aux transports en commun, là-dessus on peut plus ou moins s'engager parce que c'est dans les projets phares de la métropole, en revanche s'agissant par exemple des échangeurs dans d'autres villes qui pourraient naître pour pouvoir délester en fait l'arrivée..., Là c'est beaucoup plus délicat parce qu'on a besoin d'interventions de l'État par rapport aux concessionnaires.

Mr Molino : moi, ma grosse crainte je pense que vous êtes de la même façon interpellé par cela, c'est que avant que tout cela se mette en place, et puis même après que soit mis en place le temps que la population prenne en compte cette chose là...

Mr Le Rudulier : il faut des changements de comportement.

Mr Molino : les changements de comportement, ils ne sont pas prêts de changer. Nous, on le verra peut-être pas, nos enfants peut-être le verront mais c'est pas prêts d'arriver.

Mr Le Rudulier : déjà, quand on regarde la performance du réseau ferroviaire de la région PACA...

Mr Molino : oui, en plus.

Mr Le Rudulier : il faut déjà que les trains « partent à l'heure », qu'il y ait une fiabilité dans les trains pour qu'on puisse avoir un succès au niveau du pôle d'échange multimodal. Parce que même s'il est les bus arrivent à l'heure, si les trains arrivent 20 minutes ou 30 minutes en retard à mon avis ça ne va pas régler le problème.

Mr Molino : non, ça ne réglera pas le problème. De même que la ligne Aix-Marseille, pardon Aix Rognac plutôt Aix Marseille via Rognac n'est pas près de voir le jour, même si elle est projet qui se font, c'est à très long terme, dans les 2025/2030 pas avant, je veux dire que tout ça ce sont des vœux pieux mais aujourd'hui on est en face de phénomènes qui se produisent au jour le jour et c'est insupportable pour les gens qui vont travailler.

Mr Le Rudulier : après, nous seul on n'a pas les solutions, enfin on a les solutions mais on ne peut pas agir seul.

Mr Molino : mais j'ose espérer que vous harcelez et l'autoroute, et l'État...

Mr Le Rudulier : et la région et le département... Tout à fait.

Mr Molino : pour que ça bouge.

Mr Le Rudulier : parce que c'est tous ces acteurs là. Moi j'aimerais revenir sur un point de votre début de l'intervention parce qu'il y a quand même une chose qui m'a choqué, vous parliez des investissements qu'on a pu faire, les plus importants en masse...

Mr Molino : en termes de valeur.

Mr Le Rudulier : en termes de valeur effectivement, les 30 millions d'euros. Par rapport au centre de vie des seniors ou au centre culturel, il faut noter quand même que l'objectif était de baisser les coûts de fonctionnement par rapport aux structures existantes.

Mr Molino : oui.

Mr Le Rudulier : voilà, donc parce que tout à l'heure vous ait fait l'amalgame...

Mr Molino : non, non mais pour autant, aujourd'hui l'ancienne école de musique, l'ancien Bastidon continuent à vivre même si on n'y fait pas grand-chose, alors j'ai appris...

Mr Le Rudulier : l'ancien foyer 3.

Mr Molino : le foyer 3 oui.

Mr Le Rudulier : non, le foyer 3 est fermé.

Mr Molino : il est fermé, mais il est en vente d'ailleurs.

Mr Le Rudulier : non, non, y'a des appels à projets qui sont...

Mr Molino : mais j'ai vu une annonce sur le site de la mairie comme quoi le bâtiment était en vente.

Mr Le Rudulier : c'est un appel à projets c'est pas la même chose. Parce que quand on voudrait « cibler » la destination de ce bâtiment. Si on n'a pas d'acquéreur à partir de là on regardera sur la future destination.

Mr Molino : enfin, cela étant il y a quand même des bâtiments qui ne sont plus utilisés qui, alors bon le Bastidon est fermé aujourd'hui...

Mr Le Rudulier : les parties du plan de rationalisation et de mutualisation...

Mr Molino : oui, oui tout à fait, mais bon.

Mr Le Rudulier : donc à terme on baisse nos charges de fonctionnement.

Mr Molino : ce que je dis là-dedans c'est que les investissements qui ont été faits, vous dites 30 millions sur le dernier mandat, je pense très sincèrement et j'en suis convaincu même que les investissements qui ont été faits n'étaient pas nécessaires à l'endroit où vous les avez faits. L'investissement était nécessaire sur d'autres endroits, et notamment on parle du constat qui est sans appel...

Mr Le Rudulier : le vieillissement de la population, le centre de vie...

Mr Molino : non, mais je veux dire que le constat qu'elle était fait pour le cabinet qui a fait le PADD est là pour le dire. Ils l'écrivent, donc c'est vraiment un nez au milieu de la figure. Donc c'est pour ça que je vous dis l'équipe de l'ancienne mandature avait alerté sur ce point de vue là parce que c'était le cœur de la guerre.

Mr Le Maire : et il fallait faire quoi ? Il faut le dire là.

Mr Molino : eh bien, développer la zone industrielle pour attirer les entreprises pour amener des entrées financières et des emplois, c'était ça le plus important.

Mr Lacave : les entrepreneurs, les employeurs ne sont pas obligés d'embaucher de Rognacais.

Mr Molino : ils ne sont pas obligés, mais on peut les inciter à le faire.

Mr Le Maire : attendez, attendez il y a un détail qui a son importance et vous semblez ou l'oublier ou ne pas le connaître. C'est que cette zone, elle ne peut faire qu'un aménagement d'ensemble...

Mr Molino : oui, tout à fait.

Mr Le Maire : donc il faut faire une modification du POS, à l'époque qui nous a été refusée par la préfecture.

Mr Molino : oui, parce que vous étiez en retard sur le PLU.

Mr Le Maire : non, aujourd'hui vous avez soulevé le fait qu'on a laissé partir Daher, sauf que il y a un petit détail qui a son importance c'est que le préfet nous a refusé la modification du POS pour pouvoir recevoir Daher. Sinon Daher ils seraient ici. Voilà.

Mr Molino : et oui, on a vu ce qu'ils ont fait à Marignane évidemment.

Mr Le Maire : les marinades, ils avaient le POS qui était dispo. Nous, la préfecture nous a refusé la modification anticipée, puisqu'on ne parlait pas de PLU à l'époque, on parlait de POS.

Mr Molino : parce que l'était peut-être aussi un peu en retard sur la mise en place du PLU, parce que ça fait quelques années et là on est à l'extrême limite, on ne peut pas aller au-delà de 2017, vous le savez très bien parce qu'on est tenu réglementairement...

Mr Le Maire : si vous voyez le nombre de villes qui sont encore au POS.

Mr Molino : OK, mais il y en a qui y sont déjà, d'autres qui ne sont pas encore, donc bon on aurait pu anticiper ce mouvement-là. Simplement moi je dis que ces investissements n'étaient pas forcément nécessaires là où ils ont été faits pour la « rentabilité » mais c'est pas le mot, mais de ce que ça peut rapporter à la commune. Voilà, parce que dans le dernier bilan social du CCAS il y avait eu 3 ou 4 personnes en moyenne de plus, 3 ou 4 personnes en moyenne de plus sur ce nouveau foyer. Donc, je veux dire, faire un investissement de 2 millions pour cela c'est pas..., Voilà.

Mr Le Maire : d'abord, il y en a un peu plus que ça, mais bon c'est pas grave. Mais le foyer, il n'a pas été fait pour 2015, il a été fait jusqu'en 2030 voilà.

Mr Molino : oui, oui, oui.

Mr Le Maire : c'est un investissement sur les 20 prochaines années.

Mme Caillol : Mr Molino, il y a 30 % de plus de fréquentation sur le foyer, alors c'est peut-être pas en termes de régularité par rapport à tous les gens qui ne fréquentent le foyer tous les jours, mais il y a un renouveau de nouvelles personnes, c'est l'intérêt aussi de ce foyer.

Mr Molino : Mme Caillol, mon beau-père va y manger tous les midis il me dit qu'il n'y a guère plus de monde qu'avant...

Mr Le Maire : avant il ne venait pas, alors.

Mr Molino : qu'avant, enfin que les derniers temps où il était, donc il n'a pas plus de monde que les derniers temps où il était à l'ancien foyer.

Mme Caillol : ils ne comptabilisent pas.

Mr Molino : je veux dire par là, que aujourd'hui ou hier, il y a eu 100 personnes parce qu'il y a eu le repas des anciens indépendamment de ce qui a été fait au CAM, effectivement si on prend toutes ces statistiques... À l'époque dans l'ancien foyer on ne pouvait pas rentrer des milliers de personnes n'ont plus, donc voilà. On avait une capacité de 95 personnes on est passé à une capacité de 100 personnes. Donc voilà je veux dire... On ne va pas parler de cela je dis simplement que ces dommages d'avoir eu, dans l'ancienne mandature beaucoup d'investissement qui, au regard de ce qui est écrit là-dedans, démontre qu'on est en carence...

Mr Le Rudulier : non, ça c'est une interprétation du document que vous faites, c'est pas du tout ça.

Mr Molino : non. C'est écrit clairement. Je n'interprète pas.

Mr Le Rudulier : ce n'est pas ce qui est marqué.

Mr Molino : alors, je vais vous lire exactement.

Mr Le Rudulier : vous avez votre propre interprétation.

Mr Molino : alors je regarde la page, ces pages 10. Il y a un paragraphe qui s'appelle : anticiper les mutations du tissu industriel. Le deuxième paragraphe « la communauté consciente de la nécessité d'agir pour le renouvellement des zones d'activités existantes. En effet, la dégradation de ces dernières est en grande partie responsable de leur perte d'attractivité » c'est écrit.

Mr Le Maire : qu'est-ce que ça a voir avec le foyer ça ?

Mr Le Rudulier : quel est le rapport avec le centre de vie des seniors ?

Mr Molino : non, on vous avait dit à l'époque, je n'étais pas dans l'assemblée délibérante mais juste dans le public, à plusieurs reprises mes collègues de l'époque avaient dit « l'investissement qu'on fait il vaut mieux le faire sur le développement économique », et là, on est à favoriser le développement économique ou on constate qu'il y a une carence. C'est tout ce que je dis. Je dis simplement qu'on aurait pu investir différemment...

Mr Le Rudulier : et comment ? Que je comprenne bien là sur le développement économique.

Mr Molino : comment ? En développant les zones, aller acheter des terrains pour faire... Et oui, comme c'est le cas aujourd'hui. Mr Le Maire, en préambule, nous a dit qu'on achète des terrains au fur et à mesure qu'ils se vendent.

Mr Le Maire : mais ça été fait dans le mandat précédent ça, ça n'a pas été fait là.

Mr Le Rudulier : il faut faire une DUP.

Mr Molino : on peut aller taper à la porte des gens, pour leur dire aussi, bien sûr.

Mr Daret : à l'époque, ils étaient classés zone inondable.

Mr Molino : et ils ne le sont plus aujourd'hui ?

Mr Le Rudulier : non.

Mr Molino : eh bien, le POS n'a pas changé depuis.

Mr Daret : c'est le préfet.

Mr Molino : non Mr Daret, nous racontez pas d'histoire là-dessus, je sais de quoi je parle. Le POS est de 79 et depuis il y a eu quelques modifications dans la parole de zone inondable là. Mais pour parvenir là-dessus, je dis simplement qu'on estime qu'il y a eu des erreurs ont été commises et d'ailleurs c'est reconnu...

Mr Le Maire : mais non ! D'ailleurs, l'Agglopolo devait prendre en charge l'ensemble des zones industrielles pas seulement celles de Rognac, l'ensemble des zones industrielles, l'Agglopolo ne l'a jamais fait. Alors, on n'allait pas investir des sommes considérables pour les refiler à l'Agglo qui allait percevoir les taxes parce qu'il faut savoir que la CFE s'est payée à l'Agglo.

Mr Molino : oui, c'est redistribué quand même.

Mr Le Maire : non, c'est pas redistribué.

Mr Le Rudulier : il y a eu un gel des rôles.

Mr Le Maire : il y a des choses que vous ne savez pas.

Mr Molino : la dotation globale de fonctionnement, c'est quoi ?

Mr Le Rudulier : oui, vous avez un point de départ par rapport à la TPE, la taxe professionnelle, ils ont gelé les rôles là à m'en donner. Donc, en fait globalement la dynamique des bases, même si on peut discuter des bases, c'est pas nous, on n'en profite pas c'est Agglopolo Provence qui en a profité.

Mr Molino : oui, mais Agglopolo Provence fait des choses aussi.

Mr Le Rudulier : oui, elle fait les choses mais ailleurs.

Mr Molino : mais elle aide aussi la commune quand même.

Mr Le Rudulier : par rapport à quoi ?

Mr Molino : par rapport aux investissements que nous faisons, dans les financements qui ont été faits il y a des financements qui sont en charge par l'Agglopolo.

Mr Le Maire : attendez.

Mr Molino : on prend les routes, enfin je sais pas il y a pleins d'exemples comme ça.

Mr Le Rudulier : non, non, non les réseaux d'assainissement c'est pas Agglopolo Provence qui nous fait un don, c'est de leur compétence donc c'est normal quand même qu'ils assument leurs compétences.

Mr Molino : mais c'est normal, qui récupère aussi un peu de taxes pour pouvoir financer ces travaux-là.

Mr Le Maire : non, ne mélangez pas tout.

Mr Molino : mais non je ne mélange pas tout je réponds Mr Le Rudulier.

Mr Le Maire : écouter, un jour vous viendrez et je vous expliquerai, voilà. Parce que la taxe professionnelle qui était payée aux communes...

Mr Molino : mais il n'y a pas que la TP.

Mr Le Maire : il y a quoi ?

Mr Molino : il n'y a pas que la TP, il y a de la taxe foncière aussi.

Mr Le Rudulier : non, mais ça c'est autre chose.

Mr Molino : mais ma foi c'est pas autre chose. La taxe foncière sur les bâtiments qui sont construits sur notre zone industrielle revient directement la commune. On est bien d'accord ?

Mr Le Maire : absolument. Mais ça, ça n'a pas changé ça.

Mr Molino : mais il n'y a pas de bâtiment n'est pas de taxe.

Mr Le Maire : mais là ils y sont.

Mr Molino : oui, mais si on en avait créé d'autres.

Mr Le Maire : mais où ?

Mr Molino : mais où ? Dans les hommes il y avait des terrains qui étaient disponibles en pouvait amener des entreprises, on pouvait aller voir les propriétaires pour acheter les terrains, pour faire des unités foncières pour pouvoir amener des entreprises. Mais qu'est-ce que vous allez faire maintenant le quartier des Plans ?

Mr Le Rudulier : Attendez, Mr Le Maire a mis 10 ans alors que certains membres de votre équipe étaient contre, pour acquérir 49 % de la zone des Plans. Quand on dit acquérir, pas Mr Le Maire en tant que tel, au nom de la commune. 10 ans, la valeur foncière c'est très long et il a commencé en 2001 on ne va pas lui reprocher de ne pas avoir été visionnaire sur ce point là.

Mr Molino : oui je sais que c'est très long.

Mr Le Rudulier : alors « y a qu'à, faut qu'on »..., alors qu'on a un « gruyère » sur la zone des Plans et que certains commencent à se charger de cette vallée foncière à votre place..., quand même. Entre l'intention et la réalisation parfois il s'écoule entre 10 à 15 ans, et là où je m'inscrit on faux, c'est que depuis 2001 le maire avait visé ces terrains là en termes d'aménagement économique puisqu'il a préempté.

Mr Le Maire : et ça m'a été reproché d'ailleurs, par votre chef de file en disant : « tu es un paysan tu veux tout acquérir » mais je n'ai pas acquis pour moi, je l'acquis pour la commune.

Mr Molino : ça c'est vous qui le dites, je ne peux pas... Ça m'étonnerait qu'elle vous ait dit ça.

Mr Laroche : y a pas de témoins comme beaucoup de choses.

Mr Le Maire : et quand en 2002, il y a eu le transfert à l'Agglopoie, on a acté les taxes professionnelles qui étaient acquises à la ville de Rognac, et on reverse les taxes. Mais toutes celles qui ont été créées depuis, on ne reverse rien du tout. On avait pris un accord qui n'était pas officiel c'est-à-dire que en interne à l'Agglopoie il avait été décidé, ça n'a jamais été mis en application d'ailleurs qu'il aurait 15 % de la nouvelle taxe qui serait neutralisée et qui serait versé à la commune d'accueil. Ça n'a jamais été mis en application. Des activités comme BM Inter, Trouillet, PRB, puisque PRB c'est moi qui m'en suis occupé jusqu'à les propriétaires, il y avait mon cousin d'ailleurs, PRB voulait s'installer sur une zone industrielle accessible fer. Voilà. C'est pas la plus mauvaise affaire qu'on ait fait avec PRB, sauf que la taxe c'est pas nous qui la touchons.

Mr Molino : la TP ?

Mr Le Maire : la TP, oui. La CFE maintenant.

Mr Molino : mais aujourd'hui, on a quand même le foncier.

Mr Le Maire : encore heureux.

Mr Molino : heureusement, mais justement créant des zones pour accueillir les entreprises...

Mr Le Maire : mais c'est ce qu'on est en train de faire.

Mr Molino : mais ce que je vous dis, on aurait du accentuer cette démarche là par le passé, quitte à aller taper plusieurs fois à la porte des propriétaires pour pouvoir justement anticiper cette chose-là.

Mr Le Maire : mais c'est ce qu'on a fait. On a acheté 14 ha.

Mr Molino : bon, allez.

Mr Le Maire : à moment donné, vous ne connaissez pas tout.

Mr Molino : mais si, enfin je ne connais pas tout, sûrement que je ne connais pas tout mais je vois un petit peu comment ça peut se passer. Je dis simplement, je me suis occupé du foncier pendant 20 ans à la Shell, je sais comment ça se passe je sais très bien...

Mr Le Maire : alors, vous devriez comprendre.

Mr Molino : je sais très bien que c'est très long.

Mr Le Maire : eh bien merci.

Mr Molino : mais pour autant, j'avais pas mis les terrains, sur mes pas été tapé à la porte des propriétaires le site de Lovett n'aurait jamais été fait. Jamais il n'aurait été fait. Et les extensions qu'ont été faites, jamais.

Mr Le Maire : mais ça s'est pas fait en six mois ça.

Mr Molino : non, mais justement, ce qu'on a prévu, c'est ça que je vous dis, notre travail était sans cesse d'aller voir le propriétaire pour les faire vendre les terrains.

Mr Le Maire : et c'est ce qu'on a fait.

Mr Egéa : 10 ans après.

Mr Le Maire : on a acheté pendant 10 ans.

Mr Molino : et on a rien vu arriver, mais bon.

Mr Le Rudulier : rien vu arrivé...

Mr Molino : et oui, mais bon.

Mr Le Rudulier : sur 30 ha, on n'en a que 14.

Mr Le Maire : allez voir le patrimoine, aller au service urbanisme, regardez le patrimoine en 2001 et vous verrez qu'il y a un certain nombre de terrains qui ont été acquis.

Mr Molino : je ne dis pas que vous n'avez pas acheté de terrain depuis 2001, j'ai pas dit ça. Je dis simplement que auparavant on aurait pu faire des investissements dans ces zones de là.

Mr Le Maire : en 2001, c'était pas moi.

Mr Molino : mais dans la précédente mandature on aurait pu accueillir des entreprises dans les zones en question, même si on n'avait pas...

Mr Le Maire : mais où ?

Mr Molino : comment ? On avait des terrains. Vous-même vous dites qu'on avait des terrains.

Mr Le Maire : je suis en train de vous dire qu'il fallait faire une modification du POS et que le préfet nous l'a refusé.

Mr Molino : parce qu'on était en retard du PLU, ça aussi.

Mr Le Maire : mais non.

Mr Molino : mais pourquoi il a refusé ?

Mr Le Maire : parce que c'était comme ça.

Mr Molino : il y avait une raison.

Mr Daret : ça n'a rien à voir avec maintenant, ça remonte à des années.

Mr Molino : on parle de la mandature 2008/2014.

Mr Le Maire : mais oui.

Mr Molino : 2008/2014, je ne parle pas d'avant, le POS était largement inscrit.

Mr Le Maire : le préfet a refusé de faire une modification partielle du POS pour pouvoir permettre l'aménagement.

Mr Molino : et sans raison ? Sans donner de raison ?

Mr Le Maire : parce que les modifications du POS n'étaient pas possibles. Pas à Rognac, en général. Il n'avait rien contre Rognac.

Mr Molino : non, parce que je vois encore dans le journal parfois des modifications du POS, même maintenant.

Mr Le Maire : ah non, non.

Mr Molino : si, si, si.

Mr Le Maire : c'est pas vrai, c'est pas possible.

Mr Molino : Ah si.

Mr Le Maire : apportez-nous le journal.

Mr Molino : regardez, tous les mardis ou tous les mercredis sur la Provence il y a un encart sur les révisions, alors il y a des PLU certes, mais il y a aussi parfois du POS.

Mr Le Rudulier : il y a peut-être des tailles de communes à respecter aussi.

Mr Molino : ah, peut-être je sais pas.

Mr Le Rudulier : sur la c'était pas possible de le faire.

Mr Molino : continuons sur les autres sujets.

Mr Le Rudulier : en tout cas, on aura bien débattu sur cette question.

Mr Molino : a tout à fait, mais je pense Mme Lambrechts a quelque chose à dire aussi.

Mr Le Rudulier : bien sûr.

Mme Lambrechts : éventuellement, si j'ai cinq minutes.

Mr Le Rudulier : même plus que ça.

Mr Molino : vous avez tout votre temps Madame.

Mr Le Rudulier : avec le temps de parole de Mr Molino, on est là jusqu'à minuit.

Mme Lambrechts : Si on pouvait écourter ce serait pas mal aussi. Alors si vous avez terminé.

Mr Molino : a tout à fait.

Mme Lambrechts : je vais dire deux ou trois mots aussi sur ce PADD. Dans les grandes lignes, il n'y a pas de problème d'après ce que j'en ai lu. Par rapport à la maîtrise de la dynamique démographique effectivement, sur la construction des logements c'est pas moi qui vais dire qu'il n'en faut pas. Il en faut encore évidemment, on n'en a besoin. Mais aussi il faudra prendre garde à ne pas créer tout le temps des logements pour les tranches de revenus les plus bas, mais aussi pour les tranches de revenus un peu plus élevés qui ont droit à du logement social, là aussi il y a une demande et je pense qu'il y a des besoins. Donc ça, dans le logement a créé il y a une spécificité à prendre en compte. D'autre part, pour ce qui est du développement économique et la création d'emplois effectivement, on a parlé il faut mettre en adéquation avec les demandeurs d'emploi sur la commune et les compétences qu'ils ont ou qui n'ont pas, et des compétences qui restent à développer pour voir aussi au niveau de la formation soit on les met en relation avec les missions locales, soit avec les structures de formation qui existent sur votre bassin d'emploi, comment arriver à proposer des formations aux chômeurs de longue durée, pas forcément de longue durée d'ailleurs, mais à tous les demandeurs d'emploi pour pouvoir répondre aux futures implantations qui sont prévues dans le cadre du PADD, Sur les secteurs économiques et en particulier sur l'agriculture. Je pense qu'il y a peut-être des secteurs à développer, comme l'agriculture maraîchère il y a peut-être des choses à développer sur des zones d'activité.

Mr Le Maire : alors, pour revenir là-dessus, c'est peut-être pas trop le cas à Rognac parce qu'on n'est peut-être pas vraiment dans une zone... Mais pour être dans l'Agglopolé avec des communes qui sont beaucoup plus rurales, ils ont énormément de difficultés pour trouver des agriculteurs.

Mme Lambrechts : ça dépend quels moyens on met pour recevoir et attribuer le terrain, y compris par rapport si on fait le lien avec la restauration municipale, sur le circuit court il y a

peut-être des choses à développer sur la commune. Et si on a des agriculteurs qui peuvent s'implanter sur des zones agricoles il a peut-être ce développement et cette ouverture qu'on peut mettre en place sur la collectivité. Ça fait réfléchir et à développer mais je pense qu'il y a des pistes. Par rapport à la structure de la zone urbaine, il y a plein de choses qui sont prévues et ça, c'est intéressant. Évidemment par rapport au transport je suis d'accord sur le fait qu'il faut développer le transport en commun est essentiellement ferré. De remettre des plus en plus des véhicules ça ne répond pas aux besoins environnementaux, ça ne répond pas non plus forcément au timing et à désengorger ni l'autoroute ni les voies de la 113. On sait tous que le matin c'est très, très compliqué. Les bus ne vont pas forcément régler le problème. Donc je pense qu'il y a vraiment une action à mener y compris auprès des réseaux ferrés, alors je sais que ça se fait, mais il faut vraiment insister là-dessus, d'abord pour la réouverture de la ligne Aix parce que je pense qu'il ne faut pas baisser les bras au contraire.

Mr Molino : mais c'est acté ça.

Mme Lambrechts : c'est acté mais...

Mr Molino : on ne peut pas aller plus vite que le plan...

Mr Le Maire : il y a 60 ans que c'est acté.

Mr Molino : c'est acté mais par rapport au plan qui a été défini dernièrement, je ne sais pas s'ils peuvent aller plus vite.

Mr Le Rudulier : c'est acté, quand on dit c'est acté c'était dans le contrat de plan interne région mais il va être renégocié. Puisque ça a été annoncé. Prenons des pincettes parce que les montants annoncés initialement, ils ont fait les fonds de tiroir pour redescendre le projet à moins de 100 millions d'euros, mais il y a quand même 100 millions d'euros à mettre sur la table, pour la rénovation de l'ensemble des infrastructures, par Rognac on s'entend bien. Rognac ça coûte 5 millions d'euros, c'est la création du passage souterrain en fait.

Mr Molino : mais là, peut-être que la métropole pas nous aidait à trouver des solutions de financement et pousser un petit peu l'État dans ses retranchements.

Mr Le Rudulier : le problème c'est que le principal « acteur » dans le domaine, c'est la région.

Mme Lambrechts : on peut peut-être également augmenter le cas cadencement des trains.

Mr Le Rudulier : c'est la région, c'est de la compétence de la région. Donc, le contrat de plan État/région va être renégocié dans les mois qui arrivent, attendons pour être sûr et d'avoir une visibilité sur la réouverture de la ligne Aix/Rognac.

Mme Lambrechts : il y a Aix/Rognac, et puis il y a l'autre côté aussi du trafic qui pourrait être augmenté au vu de la population qui augmente sur le secteur. Dans le cadre du pôle multimodal ça pourrait aussi...

Mr Le Rudulier : tout est globalisé, il faut une vision globale. Accélérer le cadencement, oui très bien. Déjà il faudrait que les trains d'une part partent à l'heure et arrivent à l'heure.

Mme Lambrechts : ça c'est le problème de la SNCF et des moyens qu'ils mettent en place.

Mr Molino : et de la région aussi.

Mr Le Rudulier : la région aussi puisque là, ce qui a été annoncé, c'est une mise en concurrence potentielle...

Mme Lambrechts : mais enfin, le fait que les trains soient leurs, excusez-moi, c'est aussi le moyen que met la SNCF...

Mr Le Rudulier : justement, c'est une fiabilité de services. Et la mise en concurrence apparemment qu'a annoncée l'équipe régionale, la nouvelle équipe régionale, va peut être améliorer et stimuler la SNCF à répondre au mieux par rapport à l'appel d'offre qui va être lancé. Voilà. Et il y a le couplage avec le transport en commun, parce que faire des pôles d'échanges sans ce couplage là, de l'investissement...

Mme Lambrechts : ça ne va pas fonctionner.

Mr Le Rudulier : exactement.

Mme Lambrechts : après, au niveau de l'aménagement urbain aussi dans la zone de la gare, je pense qu'il y a aussi un problème au niveau du stationnement, on en revient à ça mais je pense qu'il est vraiment besoin de parking y compris à étage dans cette zone là pouvoir permettre aux usagers...

Mr Le Maire : ça a été proposé il y a 10 ans ça à la SNCF.

Mme Lambrechts : il faut continuer.

Mr Le Rudulier : mais ça fait parti du pôle d'échange multimodal.

Mme Lambrechts : le parking ?

Mr Le Rudulier : quand on parle de pole d'échange multimodal il faut voir, pas uniquement la création d'une gare routière pour accueillir et puis la redéfinition du transport en commun, il faut voir également de doubler au minimum la surface et d'offre de stationnement.

Mme Lambrechts : voilà, sinon en gros il n'y a pas de gros problèmes sur l'aménagement que vous proposez.

Mr Le Maire : bon, je vous demande de prendre acte.

Mr Molino : on prend acte.

Mr Le Maire : rapport n° 12 : Convention d'objectifs et de moyens matériels avec l'association au cœur du musette, Mme Straudo.

Mme Straudo : eh bien moi, j'ai vous emmené dans un univers complètement différent. On a l'association au cœur du musette qui nous a sollicité afin d'obtenir des créneaux au centre d'animation municipale. Nous pouvons leur répondre favorablement puisque des créneaux sont disponibles le jeudi soir 17 heures à 19 heures. Pour cela nous avons besoin que vous approuviez la convention et que vous donniez l'autorisation à Monsieur le maire de la signer pour que cette association puisse commencer son activité au mois de janvier.

Mr Molino : c'est une nouvelle association ?

Mme Straudo : oui.

Mr Schacre : ils vont danser le Ricatti.

Mr Molino : il faut qu'ils le demandent.

Mr Le Maire : je pense que oui.

Mme Straudo : j'espère pour eux.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Abrogation du règlement intérieur de la commande publique, Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : oui, effectivement on avait un règlement intérieur de la commande publique qui avait été adopté en conseil municipal et abrogé, enfin pas abrogé mais modifié à plusieurs reprises et au regard des évolutions récurrentes du code des marchés publics, il a été élaboré en 2012 un guides internes. Puisqu'il s'agit de règlement interne, donc on vous demande d'abroger le nouveau règlement intérieur de la commande publique pour ne pas qu'il y ait de conflit avec le guide interne qu'on est en train de réactualiser. Tout simplement.

Mr Molino : une question, si vous abrogez ces règlements précédents, les délibérations précédentes, et que celui qui sera en vigueur n'est pas encore terminé comment ça va se passer ?

Mr Le Rudulier : il est en cours de réactualisation, mais il y a quand même un guide interne qui s'applique, et qui est plus restrictif parce que vous savez qu'il y a eu des assouplissements et en a pas suivi en fait ce que le législateur et surtout le pouvoir réglementaire puisque c'était logiquement les décrets, nous permettaient de faire.

Mr Molino : je lis votre rapport et sur la dernière ligne vous dites « d'abroger l'ensemble des textes qui régissent la réglementation de la commande publique ». Vous dites qu'il y a un guide interne qui est en cours de révision, il n'y a pas quelque chose... Enfin moi ça me paraît... On dit l'ensemble des textes est-ce que ce qui ne fait pas parti de l'ensemble des textes ?

Mr Le Rudulier : non.

Mr Molino : c'est pas écrit comme ça en tout cas. Enfin moi je trouve qu'il y a une confusion parce qu'on dit qu'il y a un guide, d'accord ? Pour moi, l'ensemble des textes, le guide fait partie de l'ensemble des textes.

Mr Le Rudulier : non, non. Le guide c'est une procédure interne et il est toujours d'actualité ce n'est pas un texte délibéré.

Mr Molino : d'accord. Il aurait peut-être fallu rajouter que le guide interne reste en vigueur, enfin je sais pas. Parce que là quand on lit le texte, on dirait qu'il y a tout qui disparaît.

Mr Le Rudulier : « le guide est évolutif et fera l'objet... » C'est un peu marqué quand même dans l'exposé des motifs. « Le guide est évolutif », ça veut dire qu'il existe « et fera l'objet » donc ça veut dire qu'il existe, « d'adaptation au rythme des évolutions législatives et réglementaires et des choix d'organisation interne » voilà.

Mr Molino : bon, je sais pas.

Mr Le Rudulier : il existe depuis 2012.

Mr Molino : c'est un point de détail.

Mr Le Rudulier : le guide reste toujours en application.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approbation du nouveau règlement de fonctionnement du multi accueil collectif et familial, Mme Houdais.

Mme Houdais : allez, Mme Houdais. Nous accueillons l'arrivée de la petite enfance au guichet unique prévu pour le 1er janvier 2016 ce qui nous demande réactualiser notamment le règlement intérieur tout simplement pour s'adapter techniquement puisque ça va intégrer notre logiciel de technocarte et même le volet s'appelle particulièrement babycarte. Donc on garde toujours les préinscriptions en crèche, les inscriptions, le suivi admiratif et financier des dossiers familles, la facturation, l'encaissement des participations familiales. Par contre par rapport au logiciel on a fait quelques modifications et quelques choix. Sur les prescriptions et les confirmations qui se feront au guichet unique, dorénavant c'est tous les deux mois. On a choisi la suppression de l'avancement du premier mois lors de la préinscription parce que tout simplement on compte lisser sur 12 mois maintenant et vous le voyez après sur le forfait qui est calculé sur 12 mois et non plus sur 11 mois et en ce qui concerne les jours de congé, ils seront déduits dès le mois effectué et non plus lissés sur l'année, ce qui est favorable. En compte créer de contrat. Un contrat ce que l'on appelle « hors forfait » pour l'arrivée comprenant 10 jours d'adaptation et aussi 10 jours supplémentaires parce qu'on a trouvé que la période d'adaptation de 10 jours par rapport aux professionnels, il y a certains enfants qui ont besoin de plus de 10 jours et on ne veut pas pénaliser les familles parce que on parle en termes d'heures pour les périodes d'adaptation, donc ce qui la rallonge. Et un contrat d'accueil annuel. Et bien sûr, le coût du spectacle c'est un nouveau mode de paiement, il faut le dire. On va pouvoir payer par carte bleue et le paiement en ligne grâce au portail famille. Voilà. Ce qu'on demande c'est tout simplement d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement du multi accueil et d'autoriser Mr Le Maire à le signer. Et dire que c'est novateur et on remercie, parce qu'aujourd'hui sur le dernier volet, la jeunesse et les prestations jeunesse sont rentrées et les prestations renseignements, et on s'était engagé à ce qu'avant le 31 décembre 2015, on rentre la petite enfance. Donc aujourd'hui, le guichet unique enfance/jeunesse est finalisé.

Mr Le Rudulier : oui, juste un complément ça fait parti des avancées significatives depuis 18 mois. Voilà, vous êtes tous d'accord ?

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Rudulier : je réponds à votre expression : « aucune avancée significative », vous me dites oui comme ça.

Mr Molino : non, non, sur ce modèle là oui.

Mme Houdais : et d'ailleurs, à juste titre on remercie, que ce soit bien l'équipe des fonctionnaires du service enseignement/jeunesse/guichet unique qui est une équipe dynamique.

Mr Molino : oui, j'ai vu qu'il est un service dédié à ça.

Mme Houdais : voilà.

Mr Le Rudulier : c'est dans l'organigramme, c'est une volonté politique et l'administration est en marche et il y aura des briques sur 2016 qui permettront également, notamment dans le domaine de la culture puisque c'est en cours, pour pouvoir payer et réserver des places en ligne à travers l'outil. Pardon ?

Mr Mazenq : la billetterie en ligne.

Mr Le Rudulier : voilà, la billetterie en ligne c'est ça.

Mr Molino : il y aura un bilan, en faire un bilan, tout au moins un bilan des années écoulées par rapport à ce guichet unique pour voir un petit peu...

Mr Le Maire : il vient d'être mis en place.

Mr Molino : oui, bien sûr pas de suite, mais au bout d'un certain temps, il fallait avoir certainement un bilan qui va être fait, du nombre de personnes.

Mme Houdais : ah oui. C'est pour ça qu'il y a une borne

Mr Le Rudulier : le bilan, sera d'autant plus facilité sur le fait il y a une application informatique qui accueille le public puisqu'il y a une notion de tickets où les gens choisissent en fait sur un écran la nature de la requête. Ils viennent pourquoi en fait ? Et donc ça va permettre de tirer des bilans mensuels, semestriels voire annuels et de pouvoir orienter notre offre en fonction également de l'accueil du public voilà. Donc au-delà de la modernisation et de l'aspect pratique il y a aussi l'évaluation des politiques publiques et j'ai donc je vous réponds à mes questions antérieures « ça veut dire quoi l'évaluation des politiques publiques ? », Ça veut dire également à travers la direction des services à la population, et aux personnes qui ont en charge ça, de pouvoir analyser la requête des usagers pour adapter nos offres.

Mr Molino : voyez, vous me donnez des réponses aux questions que vous ai posé.

Mr Le Rudulier : voyez il suffit d'être patient.

Mr Molino : oui mais bon vous auriez pu me répondre avant.

Mr Le Rudulier : mais j'en profite je savais qu'il y avait le rapport.

Mr Molino : ça j'y crois pas trop mais bon.

Mr Le Rudulier : c'est dommage.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.
Bon, le rapport n° 15 c'est la même chose.

Mme Houdais : oui, c'est la même chose toujours pareil, c'est pour l'évolution de notre offre sur le secteur jeunesse parce qu'on n'oublie pas non plus nos jeunes. Donc on a revisité ce secteur des 11/17 ans. Ils ont pris place aujourd'hui enseignement dans les locaux dits du BIJ, on souhaite le rebaptiser et eux-mêmes sont demandeurs pour s'approprier les lieux. Donc l'intitulé serait la maison des jeunes et de la citoyenneté plus particulièrement une MJC. Alors, le Mas reste bien sûr l'une des activités statutairement c'est un centre de loisirs c'est pour ça que vous voyez toujours apparaître l'ACM le Mas est ancré à partir du 1er janvier 2016 une section collègue ou en compte renforcer le partenariat avec notre collègue. Voilà. Donc de ce fait on demande tout simplement d'approuver le changement d'appellation passer du BIJ en maison de la jeunesse et de la citoyenneté, d'approuver le nouveau règlement intérieur dont vous voyez qu'il y a quelques modifications sur les horaires et en demande aussi d'abroger l'ancien règlement intérieur et d'autoriser Mr Le Maire à le signer et à se charger de le faire appliquer. Voilà.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Dernier rapport, mise à disposition de personnel auprès de la gendarmerie de Rognac. C'est ce que nous faisons depuis plusieurs années. Alors c'est quand même 45 minutes.

Mr Molino : 1h30.

Mr Le Maire : oui 2 × 45 minutes. Il y a deux personnes, c'est un renouvellement que ça fait déjà deux ou trois ans qu'ils nous ont demandés de mettre à disposition de personnes.

Mr Le Rudulier : c'est de la prestation ça.

Mr Molino : oui, oui, tout à fait.

Mr Le Rudulier : on remplace en fait une entreprise privée.

Mr Molino : justement, la question que je posais tout à l'heure, pourquoi avoir externalisé, ne pas avoir externalisé cette activité là ?

Mr Le Rudulier : ah, parce que c'est à la gendarmerie de le faire, ce n'est pas à nous. Et le seul moyen qu'on a trouvé pour pouvoir..., c'est ce montage là. Ils n'avaient pas encore les crédits pour faire l'appel d'offres.

Mr Molino : d'accord. Parce que ça fait des années qu'on le fait. On les refacture et ils nous payent l'intégralité. On aurait pu très bien dire l'entreprise elle est là-bas, vous allez faire le travail.

Mr Le Rudulier : pour 45 minutes ça risque d'être dur.

Mr Molino : non, avec tout le parc qu'ils avaient de bureaux... Enfin il y avait d'autres bâtiments publics qui ont été externalisés.

Mr Le Rudulier : sauf que là, une entreprise privée c'est à la gendarmerie de cautionner l'entreprise privée, voilà c'est pour ça.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Voilà écoutez, ce conseil municipal est terminé. Je vous souhaite de bonnes vacances de Noël et pour ceux qui veulent rester il y aura l'apéritif.